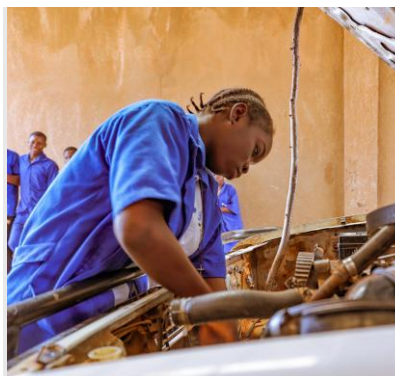


ANALYSE COMMUNE DE PAYS RESUME ANALYTIQUE

20
25

BURKINA-FASO



ANALYSE COMMUNE DE PAYS (CCA)

BURKINA FASO – 2025

Document interne – Ne pas diffuser

Mars 2026

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	3
RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	9
I. CONTEXTE NATIONAL	10
I.1. Prospérité.....	10
I.2. Population.....	16
I.3. Planète	23
I.4. Paix.....	25
I.5. SYNTHÈSE DES DEFIS	28
II. VISION NATIONALE ET PROGRES VERS L'AGENDA 2030	29
III. ANALYSE DES GROUPES LES PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LAISSÉS POUR COMPTE.....	33
IV. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	35
V. PERSPECTIVES REGIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES.....	36
VI. PAYSAGE DE FINANCEMENT	37
VII. ANALYSE DES RISQUES ET PARTIES PRENANTES	41
VIII. ANALYSE PROSPECTIVE ET SCÉNARISATION DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO.....	43
IX. CONCLUSION.....	45

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Signification
ACP	Analyse Commune de Pays
AES	Alliance des Etats du Sahel
AGR	Activités génératrices de revenus
APD	Aide publique au développement
APEC	Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire
ASVOVIG	Agence de soutien aux veuves, orphelins et victimes de guerre
CDN	Contribution Déterminée au niveau Nationale
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conseil économique et social
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNSE	Conseil national de sécurité d'Etat
COTN	Commandement des Opérations du Théâtre National
COVED	Comités de veille et de développement
CPI	Cour Pénale Internationale
CRD	Cadres régionaux de dialogue
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ENP	Etude nationale prospective
EPU	Examen Périodique Univers
FDS	Forces de défense et de sécurité
FSP	Fonds de soutien patriotique
GAFI	Groupe d'action financière
GAR	Gestion axée sur les résultats
GSIPN	Groupe spécial d'intervention de la police nationale
HCRUN	Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
IDG	Indice de Développement selon le Genre
IIG	Indice d'inégalité de genre
IPDC	Initiative présidentielle de développement communautaire
IPEQ	Initiative présidentielle pour une éducation de qualité
IPP3A	Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire
IPS	Initiative présidentielle pour la santé

LBC/FT/FP	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive
MRSIS	Matrices de réformes stratégiques et d'investissements structurants
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OAPH	Offensive agropastorale et halieutique
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	Organisation Internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONBAH	Office national des barrages et des aménagements hydroagricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDF	Personnes déplacées forcées
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public-privé
RAMU	Régime d'assurance maladie universelle
RESINA	Réseau informatique national de l'administration publique
RPP	Révolution progressiste populaire
SEN/PND	Secrétariat exécutif national de la Politique nationale de développement
SDSN	Sustainable Development Solutions Network
SONASP	Société nationale des substances précieuses
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VDP	Volontaires pour la défense de la Patrie
ZES	Zones Économiques Spéciales



Burkina Faso – Communautés et développement

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la préparation du Cadre de coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Système des Nations Unies pour la période 2027-2030, l'Équipe pays a engagé une Analyse commune de pays (ACP). Cet exercice indépendant, vise à établir une compréhension partagée des priorités de développement du pays, des défis structurels, des inégalités persistantes et des risques auxquels le Burkina Faso est confronté, en tenant compte des engagements normatifs internationaux. L'ACP constitue donc une étape stratégique dans la formulation du prochain cycle de coopération, elle permet d'identifier les principaux défis de développement, d'en analyser les causes profondes et d'orienter de manière plus cohérente la contribution des Nations Unies à l'accélération des progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Bien qu'elle constitue un exercice interne au Système des Nations Unies, l'ACP a été conduite de manière intégrée, inclusive et fondée sur les droits humains, en s'appuyant sur les analyses existantes des agences, du Gouvernement, des PTF, de la société civile et du secteur privé, ainsi que sur les consultations des populations, en particulier des jeunes, des femmes et des groupes les plus vulnérables, y compris les personnes vivant avec handicap. Elle intègre également une analyse prospective visant à anticiper les évolutions du contexte, les risques émergents et leurs implications pour les trajectoires de développement du pays.

Le Burkina Faso évolue dans un contexte marqué par des crises multidimensionnelles. La persistance de l'insécurité dans plusieurs régions a entraîné des déplacements massifs de population, une forte dégradation de l'accès aux services sociaux de base et une fragilisation des institutions et des moyens de subsistance. À cela s'ajoutent des contraintes structurelles telles que la pauvreté, la forte croissance démographique, la vulnérabilité climatique et la faible transformation de l'économie. Malgré ces défis, le pays dispose d'atouts importants, notamment son potentiel agricole, minier et énergétique, ainsi que le dynamisme de sa population jeune.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Burkina Faso s'est doté d'une vision nationale de développement portée par le Plan National de Développement 2026-2030 "PLAN RELANCE", qui met l'accent sur la souveraineté économique, la résilience communautaire, la transformation structurelle de l'économie et le développement du capital humain, articulés autour de quatre piliers : sécurité et cohésion sociale, gouvernance et refondation de l'État, développement du capital humain et transformation durable de l'économie.

En lien avec les développements du contexte national, l'ACP identifie quatre grands défis structurels étroitement imbriqués : i) la sécurité, la cohésion sociale et la refondation de l'État, ii) la transformation économique, iii) le développement du capital humain, et iv) les changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles.

01

Sécurité, Cohésion Sociale & Refondation de l'État :

Préalable indispensable à tout progrès durable. Persistance des attaques terroristes, 2,1 M de déplacés, violations des droits humains.

02

Transformation Structurale de l'Économie :

PIB 6,5% (2025) mais dépendance au primaire. 43,2% de pauvreté. Faible industrialisation, écart emploi décent.

03

Développement du Capital Humain :

5 300 écoles fermées. Fortes disparités territoriales et de genre en matière de santé, d'éducation et de protection sociale.

04

Changements Climatiques & Ressources Naturelles :

CDN 3.0 : 34% du territoire désertifié. Pression sur les ressources en eau, écosystèmes fragilisés.

Le premier défi majeur est celui de la sécurité, considérée comme un préalable indispensable à tout progrès durable. La persistance des attaques terroristes dans plusieurs régions affecte gravement les conditions de vie, perturbe les activités économiques, affaiblit les services publics et compromet la cohésion sociale. La crise sécuritaire alimente ainsi un cercle vicieux associant insécurité, pauvreté, marginalisation et vulnérabilité. Elle accroît également les risques de violations des droits humains, avec des conséquences particulièrement graves pour les femmes et les filles, exposées aux violences fondées sur le genre, aux violences sexuelles, à l'exploitation et à une charge accrue de responsabilités domestiques. Les enfants sont également fortement affectés, notamment par les fermetures d'écoles, les ruptures de protection et l'exposition à diverses formes d'abus.

Les causes structurelles de la crise sécuritaire sont multiples et complexes. Elles incluent notamment les inégalités socio-économiques entre les régions, le chômage des jeunes, la faiblesse des infrastructures et des services publics dans certaines zones rurales, ainsi que les tensions liées à l'accès aux ressources naturelles. À ces facteurs s'ajoutent l'exploitation par des groupes terroristes, des fragilités socio-économiques et institutionnelles pour recruter et étendre leur influence. Les femmes et les filles y sont particulièrement exposées, notamment à travers les violences basées sur le genre, les violences sexuelles, l'exploitation. Ces dynamiques sont aussi exacerbées par les effets du changement climatique et la dégradation des moyens de subsistance dans les zones rurales. Cette situation compromet directement l'atteinte de plusieurs ODD, notamment ceux relatifs à la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à la réduction des inégalités et à la paix.

Le deuxième grand défi concerne la transformation structurelle de l'économie. Malgré une reprise de la croissance du PIB, passée de 1,6 % en 2022 à 5 % en 2025, l'économie demeure fortement dépendante du secteur primaire, notamment de l'agriculture et de l'exploitation minière. Cette situation limite la création d'emplois décents et la diversification économique. Par ailleurs, la pauvreté reste élevée, avec une incidence passée de 41,4 % en 2018 à 43,2 % en 2021, tandis que la faible industrialisation et la transformation limitée des ressources naturelles continuent de freiner la création de valeur ajoutée. Les femmes sont particulièrement désavantagées dans ce contexte, étant massivement présentes dans l'économie informelle et confrontées à des obstacles persistants d'accès à la terre, au crédit, aux technologies, aux intrants, à la formation et aux opportunités entrepreneuriales.

Les causes profondes de cette faible transformation incluent l'insuffisance des infrastructures industrielles, le coût élevé de l'énergie, l'accès limité au financement pour les PME, la faible intégration des chaînes de valeur locales, ainsi que certaines contraintes administratives et institutionnelles. Pour accélérer les progrès, l'ACP souligne la nécessité de renforcer les transitions structurantes, notamment la transformation des systèmes alimentaires et l'accélération de la digitalisation, afin de stimuler la productivité, l'innovation, la compétitivité et la sécurité alimentaire.

Le troisième défi porte sur le développement du capital humain, facteur essentiel de la transformation durable de l'économie et de l'amélioration du bien-être des populations. En matière

d'éducation, certains progrès ont été enregistrés, notamment dans l'enseignement préscolaire, primaire et technique. Toutefois, l'accès à une éducation de qualité demeure marqué par de fortes disparités territoriales, sociales et de genre. La crise sécuritaire a aggravé la situation avec la fermeture de milliers d'écoles et la perturbation de la scolarité de centaines de milliers d'élèves, affectant particulièrement les filles, déjà confrontées à la pauvreté, à l'éloignement et à des normes sociales discriminatoires.

Dans le domaine de la santé, des progrès ont également été observés en matière d'accès aux services et sur certains indicateurs sanitaires et nutritionnels. Néanmoins, le système reste confronté à l'insuffisance de personnel qualifié, aux fermetures ou au fonctionnement minimal de nombreuses formations sanitaires dans les zones touchées par l'insécurité, et à de fortes difficultés d'accès pour les populations, en particulier les femmes déplacées et les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées.

En matière de protection sociale, les principaux défis concernent l'élargissement de la couverture, la promotion du travail décent et le renforcement de l'insertion socio-économique, notamment pour les jeunes et les femmes. Ces défis sont liés à la croissance démographique, à la pauvreté persistante, aux inégalités territoriales et aux effets de l'insécurité sur la continuité des services publics.

Le quatrième défi concerne les changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles. Le Burkina Faso est fortement exposé aux sécheresses, aux inondations, à la désertification, à la dégradation des terres et à la pression sur les ressources en eau. Ces phénomènes fragilisent les écosystèmes productifs, réduisent la résilience des communautés rurales et aggravent l'insécurité alimentaire dans un pays où une large part de la population dépend directement des ressources naturelles. Les femmes rurales, très impliquées dans la collecte de l'eau, du bois et de la transformation alimentaire, sont particulièrement affectées par cette dégradation.

Face à ces enjeux, l'ACP met en évidence la nécessité d'accélérer la restauration des terres dégradées, de promouvoir une agriculture résiliente au climat, de renforcer la séquestration de carbone et de développer des solutions énergétiques durables. Ces défis sont étroitement liés aux ODD relatifs à l'action climatique, à l'énergie propre, à la sécurité alimentaire et à la préservation des écosystèmes.

L'ACP examine également le financement du développement. Le Burkina Faso combine des financements publics et privés, internes et externes, dans un contexte de fortes contraintes sécuritaires et budgétaires. Les ressources internes restent limitées, tandis que le financement externe dépend encore largement de l'aide publique au développement et des emprunts régionaux. Le financement privé repose surtout sur les crédits bancaires, les investissements miniers et les transferts de la diaspora. Dans ce contexte, les financements innovants, notamment les diaspora bonds, apparaissent comme des instruments potentiels pour mobiliser l'épargne des Burkinabè résidant à l'étranger en faveur de projets structurants.

Enfin, l'ACP intègre une analyse des risques et une lecture prospective. Les risques majeurs portent sur la sécurité, le climat, la sécurité alimentaire, les déplacements forcés, la santé, ainsi que sur les violations potentielles des droits humains et les restrictions de l'espace civique. La dimension transfrontalière de plusieurs menaces en accentue encore la complexité. Trois trajectoires d'évolution sont envisagées :

- **Un scénario de réussite endogène**, considéré comme le scénario souhaité, reposerait sur une amélioration durable de la sécurité, un renforcement de la cohésion sociale, une gouvernance plus inclusive, ainsi que des progrès tangibles en matière de droits et d'égalité entre les sexes, tout en consolidant pleinement la souveraineté nationale dans la conduite du développement.
- **Un scénario intermédiaire de croissance sous contraintes**, considéré comme le plus probable, correspondrait à des avancées partielles mais inégales.
- **À l'inverse, un scénario de blocage** serait marqué par la persistance de l'insécurité, l'aggravation des vulnérabilités sociales, l'accentuation des inégalités et un recul des droits ainsi que de la participation citoyenne.

En somme, l'ACP montre que l'accélération des ODD au Burkina Faso dépend d'une réponse simultanée aux défis de sécurité, de transformation économique, de capital humain et de climat, à travers des approches intégrées ancrées dans les priorités nationales, et fournit la base analytique du futur Cadre de coopération 2027-2030 pour une action plus stratégique et transformatrice des Nations Unies.



INTRODUCTION

- Les dynamiques récentes de réforme au sein du Système des Nations Unies, portées par l'initiative « UN 2.0 » et la vision « UN80 », traduisent une ambition de refondation stratégique visant à rendre l'Organisation plus agile, innovante et adaptée aux réalités contemporaines. Il s'agit de renforcer la capacité des différentes entités à anticiper les crises, à exploiter les données et le numérique, à mobiliser des financements innovants et à bâtir des partenariats élargis, afin d'accroître l'impact de l'action des Nations Unies au service des États membres. Cette modernisation repose sur une culture renforcée de la performance, de la transparence et de la redevabilité, dans un environnement international marqué par la montée des incertitudes sécuritaires, économiques et climatiques.
- **Au Burkina Faso, la mise en œuvre de ces réformes s'inscrit dans un contexte de rupture politique et institutionnelle caractérisé par l'affirmation de la souveraineté nationale**, la redéfinition des alliances stratégiques et la promotion d'un développement endogène. L'appui des Nations Unies est ainsi appelé à s'aligner étroitement sur les priorités nationales, notamment en matière de sécurité, de résilience des communautés, de cohésion sociale, de relèvement économique et de gouvernance.
- Dans ce cadre, l'Analyse Commune de Pays (ACP) occupe une place centrale en tant qu'outil stratégique d'aide à la décision et de planification. Son objectif est d'établir un diagnostic approfondi et fondé sur des données probantes sur les dynamiques de développement du pays, d'identifier les causes structurelles des inégalités, des vulnérabilités et des fragilités institutionnelles, ainsi que les risques multidimensionnels susceptibles d'entraver l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Elle vise également à analyser les capacités nationales, le paysage du financement du développement, les écarts persistants et les populations laissées pour compte, afin d'orienter de manière cohérente, intégrée et anticipative l'action du système des Nations Unies.
- **Conformément aux orientations issues de la réforme UN 2.0, qui promeut l'innovation et la prospective**, l'Analyse commune de pays a intégré une analyse prospective. Cette approche vise à renforcer la capacité analytique sur la situation du pays, à anticiper les tendances émergentes, et à préparer de manière proactive la réponse collective face aux défis et opportunités futurs. L'analyse prospective permet d'affiner la compréhension des dynamiques structurelles du Burkina Faso et d'identifier les facteurs susceptibles d'influencer son développement à moyen et à long terme. Cette démarche garantit que l'action collective du Système des Nations Unies demeure pertinente, anticipative, inclusive et pleinement alignée sur les priorités souveraines du Burkina Faso. À ce titre, l'ACP servira de base analytique et stratégique à l'élaboration du prochain Cadre de coopération entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Système des Nations Unies pour la période 2027-2030.
- **Le processus d'élaboration de l'Analyse Commune de pays au Burkina Faso a été un exercice interne, du Système des Nations Unies au Burkina Faso ; tout en s'inscrivant dans une démarche inclusive, participative et ouverte aux contributions des principales parties prenantes.** Il a été enrichi par des consultations avec d'autres parties prenantes du développement, ce qui a permis de construire une lecture commune, prospective et stratégique des enjeux à venir. Cette analyse repose en outre sur une approche fondée sur les droits humains ainsi que sur une analyse sensible au genre et à l'inclusion, permettant de mieux appréhender les inégalités, les discriminations et les vulnérabilités structurelles qui affectent différemment les populations. L'ACP a abordé : i) le contexte national, en mettant en évidence les principaux défis de développement, notamment ceux liés à la mise en œuvre des ODD ; ii) la vision nationale de développement en lien avec l'Agenda 2030 ; iii) le principe de « ne laisser personne de côté » au Burkina Faso ; iv) les perspectives régionales ; v) le paysage de financement ; vi) l'analyse des risques ; ainsi que vii) une analyse prospective et des scénarios d'avenir.



Artisanat burkinabè – Secteur clé de l'économie locale

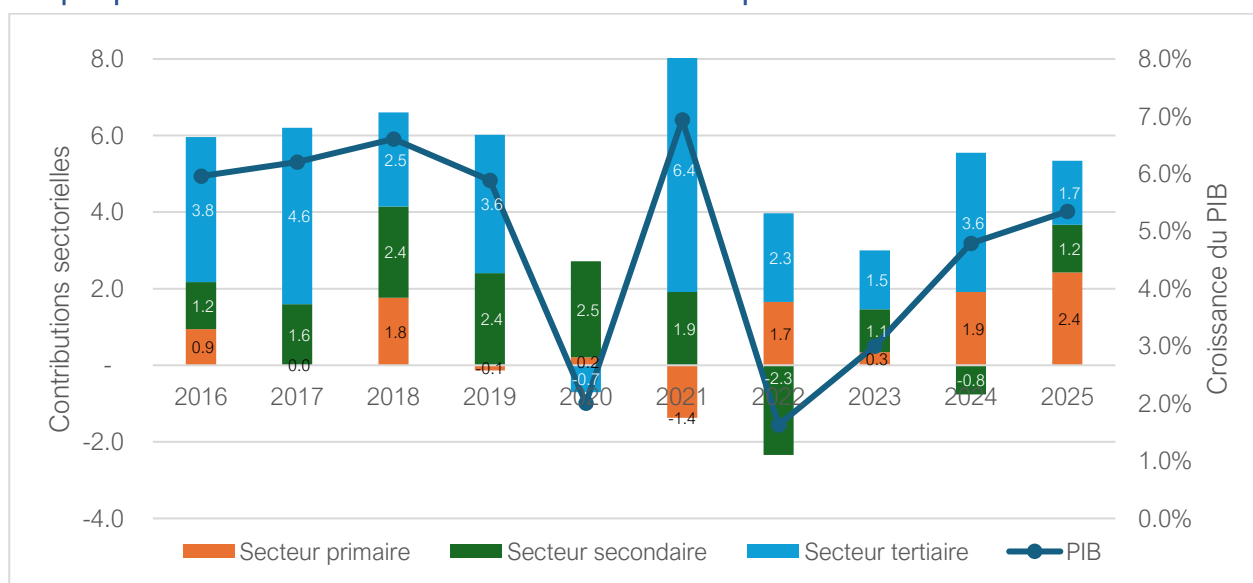
I. CONTEXTE NATIONAL

I.1. Prospérité

I.1.1. Dynamique macroéconomique

- **Le Burkina Faso se trouve à un tournant clé de son développement économique, avec des indicateurs macroéconomiques qui reflètent à la fois des défis importants et des opportunités de relance.** Après plusieurs années de ralentissement en raison des crises sécuritaires et de la pandémie de la Covid-19, couplées aux répercussions en termes d'inflation des prix des produits alimentaires et énergétiques consécutives de la crise russo-ukrainienne, les perspectives pour les années 2024, 2025 et 2026 montrent une reprise modeste mais potentiellement durable.
- **La trajectoire économique du Burkina Faso entre 2024 et 2026 traduit une reprise progressive mais encore fragile, marquée par une amélioration de la croissance et une stabilisation de l'inflation.** En 2024, le PIB a progressé de 4,8 %, amorçant un redressement après plusieurs années marquées par les défis sécuritaires. En 2025, la croissance s'est accélérée à 5,0 %, portée par la hausse des cours de l'or et par les réformes du secteur minier, qui ont compensé le ralentissement du secteur des services. À moyen terme, la croissance devrait se maintenir dans une fourchette comprise entre 4,5 et 5,0 %, sous réserve d'une amélioration durable de la situation sécuritaire. Parallèlement, l'inflation, qui a ralenti à -0,5 % en 2025 grâce à la baisse des prix alimentaires, devrait converger vers 2,0 %, reflétant une stabilisation progressive des conditions macroéconomiques.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance et des parts sectorielles



Source : Données de l'IAP, DGEP, décembre 2025

- **La consolidation des finances publiques, est marquée par une réduction du déficit grâce à la mobilisation accrue des recettes et à une meilleure discipline des dépenses, malgré les contraintes sécuritaires et humanitaires persistantes.** En 2024, le déficit budgétaire s'est établi à 5,8 % du PIB, principalement en raison des fortes dépenses militaires et sociales liées à l'insécurité. En 2025, il a été contenu à 3,5% du PIB, grâce à une hausse des recettes issues de l'exploitation aurifère, à la maîtrise de la masse salariale et à la modération des dépenses d'investissement. Ce resserrement représente une amélioration de 2,3 points de PIB par rapport à 2024. En 2026, le déficit devrait se stabiliser autour de 3,5 % du PIB, confirmant la tendance à l'assainissement budgétaire, même si les marges de manœuvre resteront limitées tant que les défis sécuritaires et humanitaires continueront de peser sur les finances publiques.
- **Par ailleurs, les performances extérieures récentes du Burkina Faso se caractérisent par une forte croissance des échanges commerciaux, tirée par les exportations d'or non monétaire,** et par un déficit commercial en réduction. Les exportations (+35,5 %), dominées par l'or, et les importations (+62,2 %), tirées par les produits énergétiques, ont progressé rapidement. Après des excédents en 2020-2021, le déficit réapparu en 2022 s'est fortement contracté en 2024. La structure des exportations reste peu diversifiée, quoique des perspectives favorables, guidées par une politique agro-industrielle offensive, pointent à l'horizon. A la faveur des cours élevés de l'or, le compte des transactions extérieures courantes devrait passer d'un déficit de 3,4 % du PIB en 2024 à un excédent de 1,1 % en 2025 et de 0,8 % en 2026. La volonté d'accroître la production d'or devrait entraîner une hausse des importations d'équipements, portée par un renforcement des échanges et des chaînes de valeur avec les pays de l'AES, notamment le Mali et le Niger.
- **Aussi, une prolongation de la crise géopolitique au Moyen-Orient pourrait exercer une pression durable à la hausse sur les prix de l'énergie au Burkina Faso, compte tenu de sa forte dépendance aux importations de produits pétroliers** et, plus largement, du poids croissant des importations énergétiques dans sa facture extérieure. Une telle évolution pourrait accroître les coûts de transport et de production, alimenter les tensions inflationnistes, peser sur les finances publiques par le biais des mécanismes de soutien aux prix, et fragiliser davantage le pouvoir d'achat des ménages ainsi que la compétitivité de l'économie.
- **S'agissant de la dette publique, la dynamique récente traduit la poursuite de l'accroissement de l'encours dans un contexte de besoins élevés de financement budgétaire et d'investissement.** À fin juin 2025, l'encours nominal de la dette de l'Administration centrale ressortait à 8 311,23 milliards de FCFA, contre 8 029,60 milliards de FCFA à fin décembre 2024,¹ soit une progression de 3,5 %. Rapporté au PIB de fin décembre 2024, l'encours représente 59,3 %, un niveau qui appelle à une gestion prudente afin de préserver les marges budgétaires et la soutenabilité de moyen terme. La structure du portefeuille reste marquée par une prédominance de la dette intérieure, qui représente 59,7 % de l'encours total, contre 40,3 % pour la dette extérieure. Cette configuration accroît l'exposition de l'État au risque de refinancement et à des coûts de portage potentiellement plus élevés, compte tenu de la maturité généralement plus courte des instruments domestiques. Dans ce contexte, les enjeux portent sur l'optimisation du mix de financement, l'allongement de la maturité moyenne, la maîtrise du coût de la dette et le renforcement de la capacité de mobilisation des ressources intérieures, afin de contenir les vulnérabilités budgétaires et de soutenir la soutenabilité macroéconomique.
- **En somme, les perspectives économiques du Burkina Faso demeurent globalement favorables à moyen terme, malgré un contexte sécuritaire difficile.** La poursuite des réformes visant à renforcer la gouvernance, à améliorer la mobilisation des recettes et à accroître l'efficacité de l'investissement public devrait soutenir une croissance plus inclusive tout en préservant la stabilité macroéconomique. Le renforcement de la résilience, notamment dans le secteur agricole, et le maintien des dépenses sociales prioritaires seront déterminants pour consolider la reprise et réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs.

¹ Bulletin Statistique de la dette publique :

https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/fichiers/BULLETIN_STATISTIQUE_DE_LA_DETTE_N_3-2025.pdf

I.1.2 Dynamique des secteurs porteurs de transformation économique



Agriculture maraîchère – Résilience des systèmes alimentaires

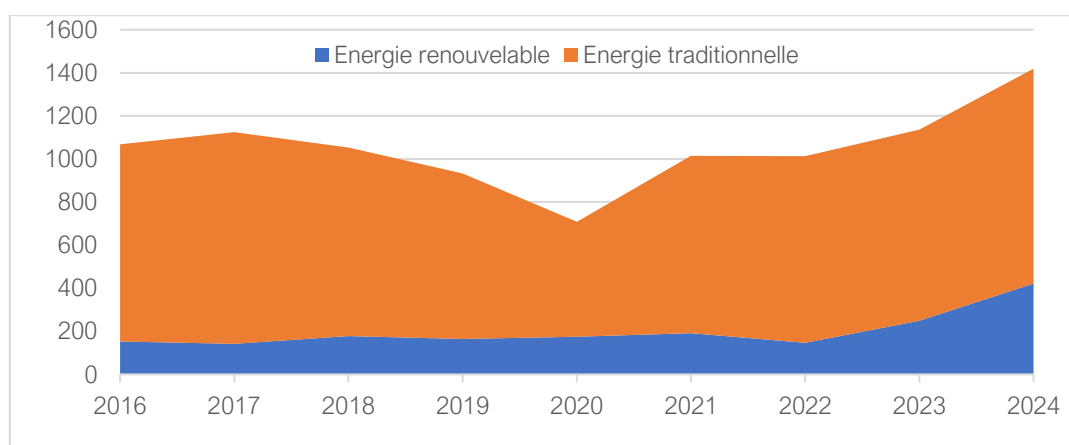
I.1.2.1 Secteur agropastoral au Burkina Faso

- **Entre 2020 et 2024, le sous-secteur agricole du Burkina Faso a enregistré des progrès significatifs malgré des défis persistants.** La production agricole a enregistré une amélioration notable des rendements des différentes spéculations, avec des gains de 3,5 points pour les céréales, de 6,9 points pour les cultures de rente et de 5,4 points pour les autres cultures vivrières. La diversification de la production a été encouragée par l'introduction de nouvelles spéculations comme le blé, l'ananas, l'avocatier, et le cacao. Parallèlement, l'organisation des acteurs agricoles s'est renforcée, avec un taux d'immatriculation des organisations professionnelles agricoles atteignant 82,6% en 2024, contre seulement 29,5% en 2019. Cependant, la production demeure vulnérable aux aléas climatiques et aux défis sécuritaires, et l'autosuffisance alimentaire demeure un objectif majeur, qui nécessite un renforcement de la productivité, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.
 - **Dans le secteur de la production animale et halieutique, des avancées ont été réalisées, telles que l'amélioration des espaces pastoraux, la relance de la pisciculture et la création d'institutions comme « Faso Guulgo » et « Faso Kosam ».** Cependant, les difficultés persistent : faible sécurisation foncière des espaces pastoraux, manque d'infrastructures adaptées (marchés à bétail, abattoirs modernes), et faible accès aux intrants zootechniques. En dépit d'une production stable de poissons (environ 30 000 tonnes par an), la reconstitution du cheptel national, affecté par l'insécurité et les pathologies animales, reste une priorité pour améliorer les revenus des ménages ruraux et renforcer la sécurité alimentaire.
 - **Le secteur forestier et faunique a également connu des progrès, notamment avec une augmentation de 25,1% de la collecte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) entre 2021 et 2024.** Cependant, la transformation des PFNL reste faible (passant de 73,1% en 2021 à 41,7% en 2024). Les défis persistent quant à l'accès aux forêts en raison de l'insécurité et de la surexploitation des ressources. Une meilleure gestion durable des ressources forestières et fauniques est essentielle pour renforcer leur contribution à la sécurité alimentaire et à la santé publique.
 - **Enfin, bien que des efforts aient été déployés pour améliorer la gestion des ressources en eau, notamment par l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau de surface de 13,87 millions de m³ entre 2020 et 2024,** la gestion des infrastructures hydrauliques demeure insuffisante. La fonctionnalité des ouvrages hydrauliques est passée de 56,6% à 57,3% sur la même période. Le renforcement des capacités institutionnelles et une meilleure gestion des ressources en eau sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants du secteur agro-sylvo-pastoral.
- *En somme, bien que des progrès notables aient été accomplis, plusieurs défis subsistent pour concrétiser la politique offensive engagée par le Gouvernement en matière d'agrosilvopastoralisme en vue de l'autosuffisance alimentaire, tout en renforçant la résilience face aux impacts du changement climatique et à l'insécurité.*

I.1.2.2 Secteurs Industriel, Artisanal et Extractif au Burkina Faso

- **Des avancées ont été enregistrées dans le développement du secteur industriel et artisanal**, notamment à travers la création de 27 unités de transformation agroalimentaire, la mise en place de 9 infrastructures de promotion de l'artisanat, l'immatriculation de 12 892 artisans et le financement de 828 d'entre eux. Ces acquis contribuent au renforcement de la base productive nationale et soutiennent la dynamique de transformation économique. Toutefois, le secteur industriel et artisanal au Burkina Faso demeure confronté à des contraintes majeures, notamment la faiblesse du financement, le déficit de coordination interinstitutionnelle et l'insuffisance d'infrastructures industrielles adaptées. Entre 2020 et 2024, malgré les efforts engagés pour redynamiser le secteur manufacturier et artisanal, ces défis ont limité l'impact des réformes, se traduisant par un recul de la part du secteur secondaire dans le PIB, passée de 29,0 % à 26,5 %, principalement sous l'effet de la baisse de la contribution de l'industrie manufacturière
- **Le secteur énergétique a connu des avancées appréciables, bien qu'elles demeurent insuffisantes face à un déséquilibre persistant entre l'offre et une demande en constante progression.** Sur la période 2020-2024, des efforts significatifs ont été réalisés, notamment à travers l'essor de l'énergie solaire et le renforcement des capacités de production électrique. Cette dynamique s'est particulièrement intensifiée en 2024 avec la mise en service de nombreuses centrales solaires et hybrides, permettant d'accroître la part des énergies renouvelables de 14,30 % en 2016 à 29,70 %, avec une progression notable entre 2023 et 2024.
- Cependant, ces performances restent en deçà des besoins croissants induits par la croissance démographique et les ambitions de transformation économique. Le pays fait toujours face à un déficit structurel d'offre, aggravé par une dépendance importante aux importations d'électricité et par le coût élevé de l'énergie, qui limite la compétitivité des entreprises et affecte le pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, les priorités portent sur la maîtrise durable des coûts énergétiques, l'élargissement de l'accès à l'électricité – notamment en milieu rural – ainsi que la diversification des sources d'approvisionnement afin de renforcer la sécurité énergétique et de soutenir une croissance économique plus résiliente. Dès lors, une transformation en profondeur du secteur énergétique apparaît indispensable pour consolider le développement économique du pays.

Graphique 2 : Evolution de la quantité d'énergie nationale produite de 2016 à 2024



Source : A partir de l'annuaire statistique 2024, MEMC

- **En ce qui concerne le secteur extractif, notamment les mines et carrières, une croissance significative a été enregistrée, avec une part du PIB en moyenne de 14,0% entre 2021 et 2024, contre 11,9% dans la période précédente.** Ce secteur a créé près de 16 000 emplois directs et indirects et a renforcé la lutte contre la fraude, grâce à la création de la Société nationale des substances précieuses (SONASP). Malgré ces progrès, des défis persistent, notamment le faible capacité d'exploitation des projets miniers par le privé national et les tensions sécuritaires, qui affectent la production et l'attractivité du secteur. La valorisation des produits de carrière

demeure insuffisante, et la formalisation des sites miniers artisanaux constitue un enjeu crucial pour maximiser les retombées économiques de ce secteur stratégique.

- Ainsi, bien que des avancées notables aient été réalisées dans les secteurs industriel, artisanal et extractif, le Burkina Faso fait face à des défis structurels, notamment en matière de financement, de coordination et d'infrastructures, qui freinent le plein potentiel de ces secteurs pour soutenir une croissance durable et inclusive.

1.1.2.3 Dynamique des Services Tertiaires et des Infrastructures au Burkina Faso

- **Le secteur des services marchands au Burkina Faso a enregistré entre 2020 et 2024, une légère croissance, avec une augmentation de sa contribution au PIB, passant de 53,1% à 54,8%. Toutefois, l'informel demeure prédominant dans le commerce**, représentant environ 54,4% de la valeur ajoutée de ce secteur. Les progrès notables incluent l'augmentation de la consommation de produits locaux, le développement du commerce électronique, et une hausse significative du volume de marchandises transportées par la route. Cependant, des défis persistent, notamment un manque de formations adéquates, de moyens logistiques pour le contrôle du commerce et une régulation insuffisante. Le principal enjeu reste la dynamisation du commerce et des services pour soutenir l'émergence d'une économie moderne.
- **Le secteur des industries culturelles, touristiques et sportives a également enregistré des acquis, notamment la mise en valeur du patrimoine culturel, avec l'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que des progrès dans la rénovation des infrastructures sportives et la promotion du sport à l'international.** Néanmoins, des contraintes subsistent, telles que les ressources financières insuffisantes, l'absence de statistiques actualisées et une faible synergie entre les acteurs du secteur. Les défis majeurs pour ces industries sont le renforcement des infrastructures culturelles et sportives, l'amélioration de la compétitivité internationale et le développement de l'économie du sport.
- **La transformation numérique a été un autre axe d'avancement avec l'expansion des infrastructures de communication, notamment l'augmentation de la couverture 3G et 4G**, ainsi que la réduction des coûts de la bande passante. Cependant, des défis subsistent en matière d'accès équitable aux services numériques, en raison des coûts élevés et du faible taux d'autonomisation numérique de la population. Les efforts doivent se concentrer sur l'amélioration de la couverture du réseau, le renforcement de l'administration numérique et la promotion des technologies émergentes.
- **Enfin, les infrastructures de transport ont progressé, avec l'amélioration de l'état des routes bitumées et des infrastructures aéroportuaires**, ainsi que la relance d'Air-Burkina. Toutefois, des obstacles persistent, notamment la vétusté du parc de véhicules et des équipements de transport, ainsi que la faible connectivité entre les réseaux ferroviaires et aériens. Le principal défi est d'améliorer la mobilité nationale et internationale des personnes et des marchandises grâce à des infrastructures de transport modernes et accessibles.

1.1.3 Synthèse sur la transformation structurelle de l'économie

En somme, le Burkina Faso, malgré les efforts soutenus, n'a pas encore réussi à mettre en place une véritable transformation structurelle accélérée. Dans le domaine de l'agriculture, bien que des progrès aient été réalisés, avec des rendements améliorés et une diversification de la production, la dépendance au secteur primaire (agriculture et mines) demeure élevée, ce qui rend l'économie vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières. Des progrès ont également été réalisés dans la diversification des cultures (blé, cacao, ananas, etc.), mais la faible transformation locale empêche le pays de capter pleinement la valeur ajoutée de ses ressources naturelles.



Élèves dans un espace temporaire d'apprentissage à Ouahigouya

- **L'un des aspects essentiels de la transformation structurelle repose sur l'industrialisation, mais le Burkina Faso peine à consolider un secteur manufacturier compétitif.** Bien que des réformes aient été entreprises pour améliorer la compétitivité du secteur industriel, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB a diminué entre 2020 et 2024, passant de 10,2 % à 9,6 %. Cette régression est en partie liée à la faiblesse des infrastructures industrielles, au manque d'accès au financement et à l'insuffisance de politiques de soutien à l'innovation et à la création d'industries diversifiées. La transition vers un secteur industriel plus performant et compétitif nécessite des investissements dans les infrastructures de base, une meilleure intégration des PME locales dans les chaînes de valeur industrielles, et des politiques visant à attirer les investissements étrangers.
- **Le Burkina Faso doit engager une profonde transformation structurelle de son secteur tertiaire, en particulier dans les services financiers et commerciaux.** Le secteur des services marchands, bien qu'affichant une croissance modeste, reste largement dominé par l'informel, ce qui en limite le potentiel à soutenir une économie moderne. L'informalité constitue un frein majeur à la création de valeur, à l'élargissement des marchés et à la compétitivité nationale. Dans cette perspective, une véritable transition vers des services formels et structurés doit passer par une régulation renforcée, la promotion du commerce électronique et l'amélioration des infrastructures logistiques.
- **Par ailleurs, le Burkina Faso doit également renforcer son système éducatif et ses politiques de formation professionnelle pour préparer sa population à une transition vers une économie plus technologique et industrialisée.** En outre, l'accélération de la transformation numérique, avec l'extension des infrastructures de communication et l'augmentation de la connectivité, constitue un levier stratégique pour soutenir cette évolution. En renforçant son secteur numérique et en améliorant l'accès des populations aux services financiers et postaux, le pays pourra mieux répondre aux exigences de l'économie mondiale moderne.

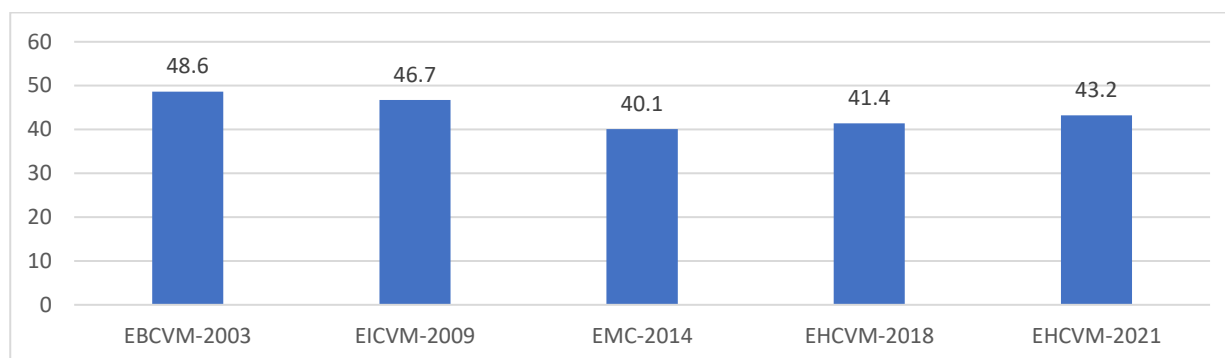
En somme, bien que des progrès aient été réalisés, notamment dans la diversification agricole et la relance du secteur extractif, la transformation structurelle du Burkina Faso reste freinée par des défis structurels, tels que l'insécurité, la faiblesse des investissements en infrastructures critiques, et la nécessité de renforcer la productivité du secteur privé. Pour réussir une transformation structurelle durable, le Burkina Faso devra mettre en œuvre des réformes qui touchent à la fois l'industrialisation, l'intégration régionale, l'innovation technologique, et la gestion des ressources naturelles, tout en assurant une plus grande compétitivité et résilience face aux aléas économiques mondiaux.

I.2. Population

I.2.1 Situation de la pauvreté et du développement humain

- **La dynamique de la pauvreté au Burkina Faso met en évidence une aggravation de la vulnérabilité des ménages entre 2018 et 2021.** L'incidence de la pauvreté a ainsi augmenté de 1,8 point de pourcentage entre 2018 et 2021, passant de 41,4 % à 43,2 %, selon les données de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM). Toutefois, les actions en cours en matière de relance économique, de protection sociale et de renforcement de la résilience des populations devraient contribuer à une amélioration progressive de la situation de pauvreté, malgré le contexte sécuritaire difficile.

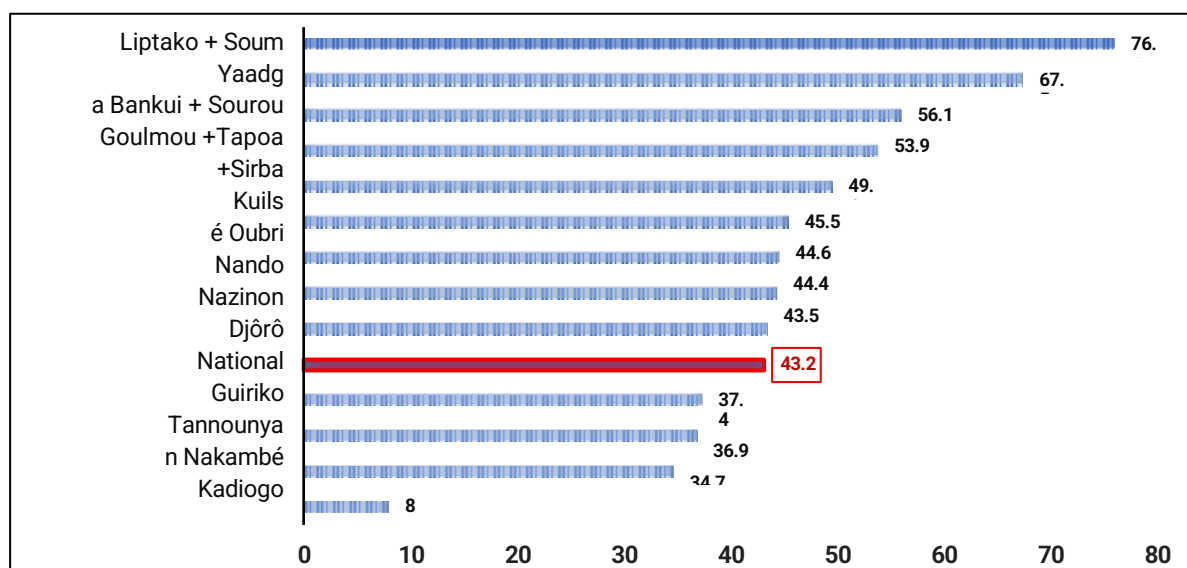
Graphique 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté entre 2018 et 2021



Source : INSD, EHCVM, 2003 et 2021

- **Par milieu de résidence, la pauvreté a connu une hausse de 3,5 points de pourcentage en milieu urbain, ressortant à 16,6% en 2021 contre 13,1% en 2018.** La hausse de la pauvreté a été moins importante en milieu rural, s'établissant à 52,7% en 2021 contre 51,1% en 2018. Cette situation montre des disparités importantes entre les deux milieux de résidence et la nécessité d'orienter les mesures de politique économique et sociale pour un impact plus important sur le bien-être des populations.
- **La distribution de l'incidence de la pauvreté en 2021 par région de résidence montre une forte incidence dans les zones à forts défis sécuritaires :** 76% dans les régions Liptako+Soum, 67,5% au Yaadga, 56% dans les Bankui+Sourou, 54% au Goulmou+Tapoa+Sirba et 49,6% dans les Kuilsé. Dans ces cinq régions, au moins une personne sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté. Ces niveaux élevés de pauvreté dans ces régions traduisent, sans conteste, les effets négatifs de la crise sécuritaire.

Graphique 4 : Incidence de la pauvreté en 2021 par région



Source : INSD, EHCVM, 2021

Liptako + Soum Yaadga Bankui + Sourou Goulmou + Tapoa + Sirba Kuilsé Oubri Nando Nazinon Djôrô National Guiriko Tannounyan Nakambé Kadiogo 76.167.556.153.949.645.544.644.443.537.436.934.780102030405060708043.2 Liptako + Soum Yaadga Bankui + Sourou Goulmou + Tapoa + Sirba Kuilsé Oubri Nando Nazinon Djôrô National Guiriko Tannounyan Nakambé Kadiogo 76.167.556.153.949.645.544.644.443.537.436.934.780102030405060708043.2

- **La région du Kadiogo est la moins pauvre, avec un taux de pauvreté de 8,0 %, en hausse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2018.** Avec une incidence de la pauvreté évaluée à 34,7%, le Nakambé est la deuxième région la moins pauvre, suivie des Tannounyan (36,7%) et du Guiriko (37,4%).
- **Les régions qui ont connu la plus forte hausse de la pauvreté par rapport à 2018 sont également les plus exposées à la crise sécuritaire**, à savoir le Liptako+Soum (+32 points), Tannounyan (+16,3 points) et Goulmou+Tapoa+Sirba (+8,9 points).
- **Paradoxalement, la hausse de l'incidence de la pauvreté a coïncidé avec une réduction des inégalités mesurée par l'indice de GINI.** En effet, cet indice révèle une légère baisse des inégalités entre 2018 et 2021, l'indice de GINI étant passé de 0,39 à 0,36.
- **La baisse des inégalités, mesurée par l'indice de GINI, s'est accompagnée d'une amélioration de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Burkina Faso.** En effet, la valeur de l'IDH est passée de 0,438 point en 2022 à 0,459 point en 2023 (rapport sur l'IDH 2025). Ce score classe le pays au 186e rang mondial sur 193. Même si ce score maintient le Burkina Faso dans la catégorie des « pays à faible développement humain », il confirme une tendance historique positive par rapport à la période 2000-2023, où l'IDH était de 0,379 point.

1.2.2 Migration et dynamique démographique

- **La dynamique démographique constitue un enjeu majeur pour le développement du Burkina Faso.** Avec une population estimée à environ 23,5 millions d'habitants en 2024, une fécondité encore élevée, d'environ 4,1 enfants par femme, et une croissance démographique rapide. **Cette dynamique exerce une pression croissante sur les services sociaux de base, les infrastructures, les ressources naturelles et le marché de l'emploi**, entraînant une hausse continue des besoins en écoles, centres de santé, logements, eau et opportunités économiques. Sur le plan économique, elle implique que la création de richesse et d'emplois progresse à un rythme plus soutenu afin d'éviter une baisse du revenu par habitant et une aggravation de la pauvreté. Sur le plan social, la forte proportion de jeunes dans la population accentue la demande en éducation, en formation professionnelle et en protection sociale ; en l'absence d'investissements suffisants, cette situation pourrait se traduire par une hausse du chômage des jeunes, la précarisation de l'emploi et un affaiblissement de la cohésion sociale. Dans ce contexte, un renforcement

substantiel des investissements dans l'éducation, la santé, l'habitat, l'eau et la protection sociale apparaît indispensable pour transformer cette dynamique démographique en levier de développement plutôt qu'en facteur d'aggravation des vulnérabilités.

- **Les dynamiques migratoires actuelles accentuent encore ces pressions.** Le pays fait face à plus de 2 millions de personnes déplacées internes, tandis que l'urbanisation atteint environ 32 % de la population. Cette combinaison de déplacements forcés et d'exode rural accroît la pression sur Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et les villes secondaires : hausse de la demande de logements, saturation des services urbains, informalité accrue et tensions sur les marchés du travail. Socialement, cela se traduit par une plus grande vulnérabilité des ménages déplacés, des interruptions de scolarité, une pression sur les structures sanitaires et, parfois, des tensions entre les populations hôtes et déplacées. Sur le plan économique, les zones de départ perdent une partie de leur main-d'œuvre et de leur capacité productive, notamment dans le secteur agricole, ce qui affaiblit les moyens de subsistance locaux.
- **La migration internationale reste également un important amortisseur économique.** Les transferts de fonds représentent environ 2,5 % du PIB selon les données récentes de la Banque mondiale, ce qui soutient la consommation des ménages, la santé, l'éducation et, dans certains cas, l'investissement local. Mais cet apport ne compense pas, à lui seul, les effets de la pression démographique et des déplacements forcés.
- **L'enjeu pour les politiques publiques est donc double : transformer la croissance démographique en dividende économique par l'investissement** dans le capital humain et l'emploi, et mieux intégrer la migration dans la planification du développement, la politique urbaine et la protection sociale afin de réduire les fragilités et renforcer la résilience des ménages et des territoires

1.2.3 Santé et bien-être

- **Au Burkina Faso, le système de santé demeure confronté à d'importants défis structurels et contextuels, malgré des avancées notables enregistrées ces dernières années.** La mise en œuvre des politiques sanitaires sur la période 2021-2025 a contribué à améliorer l'accessibilité géographique et financière des services de santé, traduisant une volonté de renforcer la couverture sanitaire et de rapprocher les soins des populations.
- Des efforts soutenus ont été déployés pour développer les infrastructures, notamment par la construction et la réhabilitation de formations sanitaires de base. Cette dynamique a permis de réduire le rayon moyen d'action théorique, passé de 5,5 km en 2021 à 5,1 km en 2024, ce qui témoigne d'une amélioration relative de l'accès géographique aux services de santé.
- **Sur le plan financier, plusieurs mesures ont été prises pour alléger le fardeau des ménages.** La gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans a été maintenue, ce qui a entraîné une hausse de la fréquentation des services de santé maternelle et infantile, ainsi qu'une amélioration de certains indicateurs. En outre, le coût de plusieurs examens spécialisés a été réduit de manière significative : le scanner est passé de 50 000 FCFA à 25 000 FCFA, l'IRM de 100 000 FCFA à 40 000 FCFA, et la caution exigée pour la dialyse, auparavant fixée à 500 000 FCFA, a été supprimée.
- **Ces efforts ont contribué à des progrès mesurables.** Le taux de mortalité intrahospitalière est passé de 64,5 ‰ en 2021 à 54,6 ‰ en 2024. Le taux de mortalité maternelle intrahospitalière a également enregistré une légère baisse, passant de 134 à 131,8 pour 100 000 parturientes entre 2021 et 2023. Par ailleurs, l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans s'est amélioré : la proportion d'enfants souffrant d'un retard de croissance est passée de 21,6 % à 19,0 %, tandis que l'insuffisance pondérale a diminué de 17,5 % à 13,2 % sur la période 2021-2024.
- Cependant, ces progrès s'inscrivent dans un contexte marqué par une crise sécuritaire persistante, des déplacements massifs de populations et une pression accrue sur les structures sanitaires, particulièrement dans les zones les plus touchées par l'insécurité. Les ruptures de stock de médicaments, l'insuffisance de personnel qualifié, les fermetures temporaires de formations sanitaires et les difficultés logistiques continuent de limiter l'efficacité globale du système. La crise sécuritaire a entraîné la fermeture de 426 formations sanitaires au 31 janvier

2024, tandis que 363 autres fonctionnaient à minima, privant plus de 4 millions de personnes d'accès aux soins.² Cette situation affecte de manière particulièrement préoccupante les femmes, qui représentaient 23,91 % des 2 062 534 personnes déplacées de force enregistrées au 31 mars 2023 par le SP/CONASUR, aggravant ainsi les difficultés d'accès aux services de santé, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive. Cette situation souligne l'importance d'assurer la continuité des services essentiels de santé sexuelle et reproductive, de santé maternelle et néonatale, ainsi que de la prise en charge des survivantes de violences basées sur le genre, en particulier dans les zones affectées par l'insécurité et les déplacements.

- **Malgré les acquis enregistrés, le système sanitaire reste donc confronté à plusieurs contraintes majeures**, notamment le faible accès physique de certaines populations aux centres de santé, l'insuffisance du personnel en quantité et en qualité, la persistance d'une mortalité maternelle, néonatale et infantile encore élevée, la mortalité intrahospitalière, la progression des maladies non transmissibles ainsi que la malnutrition et les carences en micronutriments.
- **En définitive, l'enjeu principal pour le Burkina Faso demeure l'amélioration durable de l'état nutritionnel des populations et la garantie d'un accès universel à des services de santé de qualité, condition indispensable à la capture du dividende démographique.** Cela suppose de relever plusieurs défis prioritaires : renforcer l'offre de soins à tous les niveaux du système, y compris dans les zones confrontées à de fortes contraintes sécuritaires ; améliorer l'accès des groupes vulnérables à des services de santé de qualité ; assurer la prise en charge psychosociale des personnes affectées par la crise sécuritaire ; promouvoir les activités physiques et sportives pour prévenir les maladies non transmissibles ; améliorer la nutrition, notamment chez les enfants de moins de cinq ans ; et accélérer la transition démographique. La réussite de ces réformes sera déterminante pour consolider les bases d'une croissance inclusive et durable.

I.2.4 Education

- **Un système éducatif au Burkina Faso reste encore peu adapté aux besoins de l'économie, malgré les efforts engagés ces dernières années.** Les politiques mises en œuvre dans le secteur éducatif entre 2021 et 2025 ont certes permis d'enregistrer certains acquis, mais ceux-ci demeurent fragiles et fortement contraints par des défis structurels et conjoncturels.
- **À titre illustratif, le taux brut de préscolarisation est passé de 6,2 % en 2021 à 8,2 % en 2025 ;** toutefois, ce niveau reste très faible au regard des besoins nationaux en matière d'éducation de base et d'éveil précoce.
- **Au niveau de l'enseignement primaire, les indicateurs ont connu des fluctuations préoccupantes dans un contexte marqué par l'insécurité et les fermetures d'écoles.** Le taux brut d'admission (TBA), après avoir chuté de 97,3 % en 2020-2021 à 87,4 % en 2022-2023, a rebondi à 101,4 % en 2024-2025, ce qui traduit des efforts de rattrapage. Néanmoins, le taux brut de scolarisation (TBS) demeure inférieur aux niveaux antérieurs : il est passé de 86,1 % en 2020-2021 à 74,4 % en 2022-2023, avant de remonter à 78,7 % en 2024-2025. Cette évolution met en évidence des difficultés persistantes d'accès, de maintien et de continuité éducative, particulièrement dans les zones touchées par la crise sécuritaire et les déplacements de population. La crise sécuritaire a, en effet, aggravé ces inégalités. Selon les données officielles du ministère de l'Éducation, reprises par l'IIEP-UNESCO³, elle a entraîné la fermeture de plus de 5 300 écoles et perturbé la scolarité de plus de 820 000 élèves, compromettant particulièrement l'accès à l'éducation dans les zones les plus exposées.
- **Dans l'Enseignement et la formation techniques et professionnelles (EFTP), la proportion des effectifs est passée de 3,1 % en 2021 à 5 % en 2024, ce qui constitue une avancée appréciable.** Cependant, cette part demeure marginale et témoigne d'une faible orientation des apprenants vers des filières professionnalisantes, alors même que le marché du travail requiert davantage de compétences techniques et opérationnelles.

² Le Bulletin n°3 du Cluster Santé – mars 2024 (Burkina Faso), publié le 17 avril 2024 sur ReliefWeb ; <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/bulletin-ndeg3-du-cluster-sante-mars-2024>

³ <https://www.iiep.unesco.org/en/articles/protecting-education-attack-eie-data-burkina-faso>

- **S'agissant de l'enseignement supérieur, des progrès quantitatifs notables ont été enregistrés.** Le nombre de places assises est passé de 52 959 à 138 587, le ratio d'étudiants pour 100 000 habitants a progressé de 948 à 1 003, 90 % des filières ont normalisé leurs années académiques, et la proportion d'étudiant(e)s ayant achevé un cycle est passée de 70,6 % en 2021 à 79,1 % en 2025. Toutefois, ces performances quantitatives ne sauraient occulter des défis majeurs liés à la qualité des formations, à l'encadrement pédagogique, à l'adéquation entre la formation et l'emploi, ainsi qu'à l'insertion professionnelle des diplômés.
- **Par ailleurs, les politiques publiques en matière de recherche et d'innovation ont permis d'atteindre des avancées notables, notamment grâce à la mise au point de méthodes, technologies et procédés innovants.** Elles ont contribué, entre autres, au développement du vaccin R21 contre le paludisme, homologué par l'OMS. Les efforts de valorisation se sont traduits par la protection de 36 technologies innovantes par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'augmentation de la production de semences forestières améliorées, la diffusion de plus de 50 000 tonnes de semences de variétés améliorées auprès des producteurs et l'incubation de 58 technologies. Ces résultats témoignent d'un réel potentiel scientifique et d'une capacité croissante à générer des solutions adaptées aux enjeux nationaux.
- Cependant, le secteur reste freiné par des contraintes structurelles majeures : inadéquation entre certains programmes de recherche et les priorités nationales, insuffisance d'infrastructures et de financements, faible mise en œuvre de l'assurance qualité et exploitation limitée des innovations produites. À cela s'ajoutent l'absence d'un cadre réglementaire adapté pour les incubateurs et start-ups au sein des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi que le manque de stratégie et de protection juridique des savoirs endogènes. L'enjeu central demeure donc le renforcement de la contribution de la recherche et de l'innovation à la transformation structurelle de l'économie, à travers un investissement accru, une meilleure valorisation des résultats, la promotion de l'entrepreneuriat technologique et l'intégration effective des savoirs endogènes dans une véritable économie de la connaissance



Accès à l'eau et hygiène — Un droit fondamental

- *En somme, malgré les actions entreprises pour améliorer l'offre éducative et assurer la continuité pédagogique, y compris en situation d'urgence, les progrès réalisés restent insuffisants pour impulser la transformation structurelle attendue. Le système éducatif burkinabè reste largement généraliste, peu orienté vers la professionnalisation et insuffisamment arrimé aux besoins réels de l'économie nationale. Le principal enjeu consiste dès lors à améliorer simultanément l'accès, la qualité, l'équité et la pertinence de l'éducation et de la formation à tous les niveaux, dans un contexte marqué par de fortes contraintes sécuritaires, démographiques et budgétaires.*

1.2.5 Protection sociale et emploi

- **La protection sociale et la création d'emplois décents demeurent au cœur des défis socioéconomiques du Burkina Faso, dans un contexte marqué par la prédominance du secteur informel, la faible transformation structurelle de l'économie et les effets conjugués des chocs sécuritaires, climatiques et économiques.** Bien que le taux de chômage officiel reste relativement faible (entre 3,5 % et 5 % en 2025-2026), il masque un sous-emploi massif et une forte précarité, en particulier en milieu rural et dans les zones touchées par l'insécurité. Près de

93 % des travailleurs évoluent dans le secteur informel et environ 83 % occupent des emplois vulnérables, caractérisés par l'absence de contrat formel, une protection sociale limitée et des revenus instables. Dans ce contexte, le respect de la législation sociale, l'amélioration durable des revenus et l'extension effective de la couverture sociale constituent des priorités stratégiques pour les pouvoirs publics.

- Entre 2022 et 2024, des avancées notables ont toutefois été enregistrées. Le renforcement du contrôle du travail a permis de réduire la moyenne des infractions constatées par entreprise, passée de 54,8 en 2021 à 45,0 en 2024. Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) a été revalorisé de 30 684 FCFA à 45 000 FCFA, contribuant au soutien du pouvoir d'achat dans un contexte de pressions inflationnistes. Des mécanismes de financement réformés et mieux ciblés ont favorisé l'insertion économique des jeunes, des femmes et des personnes défilées ou retraitées à travers des dispositifs tels que Faso Kuna Wili, Dumu Kafa et le FONADR, renforçant l'auto-emploi, l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus, y compris au profit des personnes déplacées internes.
- **En matière de protection sociale, des progrès significatifs ont été accomplis** avec la poursuite de l'immatriculation des travailleurs à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'adoption de la Stratégie nationale de protection sociale 2024-2028 et l'opérationnalisation du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), dont les prestations ont débuté en 2026. Malgré un contexte budgétaire et sécuritaire complexe, l'État a renforcé ses dispositifs en matière de protection sociale. La part du budget national qui y est consacrée est passée de moins de 2 % en 2019 à plus de 3 % depuis 2021, traduisant une volonté politique accrue de réduire les vulnérabilités et d'accroître la résilience des populations. Fondé sur un principe de solidarité nationale, le RAMU vise à étendre l'accès aux soins aux travailleurs du secteur informel, aux populations rurales, aux ménages pauvres et vulnérables ainsi qu'aux personnes déplacées internes. Parallèlement, les filets sociaux adaptatifs (appuis nutritionnels, mesures de réinstallation) ont été élargis, même si leur couverture reste en deçà des besoins, notamment face à l'ampleur des déplacements internes.
- Malgré ces acquis, les contraintes structurelles demeurent importantes. Il s'agit notamment de : i) la faible formalisation des unités économiques ; ii) la base contributive étroite limitant la soutenabilité financière du système, iii) l'inadéquation entre compétences disponibles et besoins du marché, iv) l'accès limité au financement productif et aux infrastructures de base, v) la fragmentation des dispositifs sociaux et disparités territoriales marquées.

1.2.6 Eau et assainissement de base

- **L'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso demeure un défi majeur en dépit des progrès enregistrés ces dernières années.** Au cours de la période 2021-2024, le taux d'accès national à l'eau potable est passé de 76,2 % en 2021 à 78,5 % en 2024. De même, le taux d'accès national à l'assainissement a progressé de 26,8 % à 28,6 % sur la même période. Cependant, ces améliorations demeurent marquées par de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales. En 2024, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural s'établissait à 23,4 %, contre 39,4 % en milieu urbain, ce qui traduit une inégalité persistante dans la répartition des services essentiels. Les progrès observés ont été principalement soutenus **par** la construction et la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques, de latrines, de caniveaux et de décharges, ainsi que par la création de la « Brigade Laabal » pour la promotion de la salubrité publique.
- Malgré les acquis enregistrés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, plusieurs contraintes persistent. Celles-ci incluent : (i) la faible connaissance du potentiel en ressources en eau souterraine ; (ii) l'insuffisance des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ; (iii) le faible accès des ménages à l'assainissement domestique ; (iv) la prise en compte insuffisante de l'ensemble de la chaîne de valeur dans la gestion des eaux usées et des excréta ; et (v) les défis sécuritaires affectant l'accès et la continuité des services d'eau potable dans certaines zones. Ainsi, la réduction des inégalités d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'implication accrue des communautés dans la réalisation et la gestion des

ouvrages, ainsi que le renforcement de la sécurité des services demeurent des enjeux prioritaires. La consolidation des acquis nécessite notamment : (i) l'amélioration de l'accès pour toutes les couches sociales ; (ii) la réduction des disparités entre milieux urbain et rural ; et (iii) le renforcement de la gouvernance du sous-secteur de l'eau et de l'assainissement.

1.2.7 Égalité de genre, violences basées sur le genre et pratiques néfastes



Labour de bas-fond dans la région de Yaadga

- **Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent structurelles, malgré l'existence d'un cadre juridique et stratégique relativement étoffé, notamment la Stratégie nationale genre et les différents programmes mis en œuvre par l'État et ses partenaires.** Les progrès enregistrés en matière d'égalité de genre restent ainsi fragiles et irréguliers. L'Indice d'inégalité de genre (IIG) est passé de 0,631 en 2014 à 0,594 en 2019, avant de remonter à 0,621 en 2021, puis de redescendre à 0,555 en 2023, plaçant le Burkina Faso au **146^e rang sur 193 pays** selon le Rapport sur le développement humain⁴ 2025 du PNUD. Cette évolution met en évidence des avancées réelles, mais encore insuffisantes, au regard de la persistance de défis structurels en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de protection et de participation des femmes à la prise de décision
- **Les données disponibles révèlent des écarts persistants, en particulier dans le domaine de l'éducation.** Le taux d'alphabétisation des femmes s'établit à 33,9 %, contre 51,5 % chez les hommes. En outre, 68 % des femmes âgées de 15 ans et plus ne disposent d'aucun niveau d'instruction, contre 55,8 % des hommes. L'Indice de Développement selon le Genre (IDG)⁵, estimé à 0,881, confirme cette inégalité structurelle au détriment des femmes. Aussi, des disparités persistent entre filles et garçons, notamment en matière d'alphabétisation et de poursuite des études, malgré des avancées au primaire, où le taux d'achèvement atteint 67,7 % chez les filles contre 57,3 % chez les garçons.
- **Plusieurs facteurs structurels continuent de limiter la scolarisation et la réussite des filles.** L'insuffisance d'infrastructures scolaires adaptées, telles que des latrines séparées, des dispositifs de sécurisation des trajets et des installations favorisant l'hygiène menstruelle, limite également l'accès et le maintien des filles à l'école, en particulier au secondaire. De plus, l'accès à l'enseignement supérieur demeure faible, avec un indice de parité de 0,7.
- Les normes socioculturelles patriarcales et la répartition inégale des tâches domestiques constituent des obstacles majeurs. Les femmes consacrent en moyenne 2,8 heures par jour aux travaux ménagers, contre 0,8 heure pour les hommes⁶. À ces contraintes s'ajoutent les mariages précoces, les grossesses adolescentes, les violences fondées sur le genre, l'insécurité et les pressions familiales. En 2025, les femmes et les filles demeurent particulièrement exposées aux risques de protection au Burkina Faso. Elles représentent 98 % des survivantes de VBG prises en charge, dont plus de 80 % sont des personnes déplacées forcées⁷. Selon l'Enquête démographique et de santé du Burkina Faso 2021 (EDSBF-V), 20 % des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, et 5 % des violences

⁴ https://hdr.undp.org/sites/default/files/2025_HDR/HDR25_Statistical_Annex_GII_Table.pdf

⁵ Human Development Report 2025, Table 4: Gender Development Index – Burkina Faso

⁶ INSD, Livret Genre Burkina 2023, à partir des données de l'ENBESI 2023.

⁷ OCHA / Équipe humanitaire pays, Plan de réponse humanitaire 2025 – Burkina Faso

sexuelles. La même enquête indique par ailleurs que 56 % des femmes de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines. Par ailleurs, le Plan de réponse humanitaire 2025 du Burkina Faso et les tableaux de bord du Domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre (AoR VBG) du Cluster Protection au Burkina Faso montrent que 98 % des survivant·e·s pris·e·s en charge sont des femmes et des filles, et que plus de 80 % sont des personnes déplacées internes. Ces documents de coordination mettent également en évidence des lacunes persistantes dans l'accès à la prise en charge médicale des violences sexuelles dans le délai requis de 72 heures, ainsi que dans l'accès à la justice et à d'autres services spécialisés.

- **Au-delà de l'éducation, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans les sphères économiques et sociales.** Au Burkina Faso, les femmes restent particulièrement concentrées dans l'économie informelle. En 2024, le taux d'emploi informel était estimé à 96,0 % chez les femmes, contre 91,6 % chez les hommes⁸. Elles sont en outre davantage présentes dans les activités à faible productivité, notamment l'agriculture de subsistance, la transformation agroalimentaire, le petit commerce et l'artisanat, ce qui limite leurs capacités d'investissement, leur accès au crédit et leur insertion dans des marchés plus structurés.
- Les femmes disposent d'un accès plus limité aux ressources productives et financières. Selon l'EHCVM 2021/2022, **74,6 %** des femmes ayant demandé un crédit l'ont obtenu, contre **82,0 %** des hommes¹⁰. En **2024, 44 %** des femmes détenaient un compte, contre **59,8 %** des hommes. Leur sécurité économique est également freinée par un accès précaire au foncier. En **2021**, seules **4,7 %** des femmes de 15 à 49 ans possédaient des terres à titre individuel. Ces inégalités limitent leur autonomie économique et leur résilience.¹¹

I.3. Planète

- Les dynamiques environnementales récentes peuvent être analysées à travers l'interconnexion de trois grands défis : le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution.

I.3.1 État de l'environnement

- **Le Burkina Faso a enregistré des progrès notables dans la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie.** La gestion intégrée des ressources en eau a été renforcée, avec la protection des retenues d'eau de surface, la sécurisation des ouvrages hydrauliques et la mise en place de réseaux de suivi hydrologique. En matière de déchets solides, la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel est passée de 24,49 % en 2021 à 53,06 % en 2024, tandis que le couvert végétal a progressé de 46 % à 60,79 % grâce aux actions de reforestation, de restauration des terres dégradées et de conservation des sols.
- **L'urbanisation et l'accès aux services de base ont également connu des améliorations :** la proportion de villes disposant de documents de planification urbaine est passée de 46,9 % à 57 %, et le taux d'accès à l'électricité de 28,6 % à 33,6 %, avec des efforts dans le logement social et décent pour réduire les inégalités. Ces avancées contribuent à améliorer le cadre de vie tout en renforçant la résilience face aux pressions environnementales et climatiques.
- **La gestion des déchets solides demeure un défi majeur au Burkina Faso.** Son amélioration nécessite un cadre clair fondé sur le principe du « pollueur-payeur », ainsi qu'un renforcement de l'éducation et de la sensibilisation environnementales pour promouvoir des comportements responsables et réduire les impacts sanitaires et environnementaux.

⁸ <https://ilostat ilo.org/data/snapshots/informal-employment-rate>

⁹ EHCVM / Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages.

¹⁰ Banque mondiale, Gender Data Portal – Burkina Faso. <https://genderdata.worldbank.org/en/economies/burkina-faso>

¹¹ Banque mondiale, Gender Data Portal – Burkina Faso?



Accès aux services dans les zones affectées

1.3.2 Pressions environnementales et Urgence climatique

- **Le Burkina Faso fait face à des pressions environnementales et climatiques croissantes qui accélèrent la dégradation des terres, des ressources en eau et des écosystèmes.** Selon la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), la désertification touche environ 34 % du territoire. Dans un pays où l'agriculture représente environ 30 % du PIB et emploie plus de 80 % de la population active, ces dynamiques fragilisent les écosystèmes productifs, compromettent les moyens de subsistance, aggravent l'insécurité alimentaire et réduisent la résilience des communautés rurales, dont plus de 80 % dépendent directement des ressources naturelles.
- **Les mouvements de transhumance, de plus en plus perturbés par la raréfaction des pâturages, l'insécurité et la pression foncière, accentuent également les tensions autour de l'accès aux ressources naturelles,** en particulier à la terre et à l'eau, et peuvent aggraver les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Parallèlement, le pays connaît un stress hydrique croissant, avec des ressources en eau disponibles par habitant inférieures à 1 000 m³¹² par an, un accès inégal à l'eau potable et des infrastructures d'approvisionnement et d'assainissement insuffisantes
- **Les risques climatiques, qui constituent désormais une menace structurelle pour le pays.** Les sécheresses récurrentes, les inondations, les vagues de chaleur et la dégradation accélérée des terres affectent directement les écosystèmes, réduisent les rendements agricoles et fragilisent les infrastructures socioéconomiques.
- **La pollution urbaine et minière, l'urbanisation rapide ainsi que le recours accru aux sources thermiques et à la biomasse renforcent la vulnérabilité du Burkina Faso, avec des effets directs** sur la santé publique et des coûts économiques élevés. Cette situation est aggravée par la vulnérabilité climatique, qui affecte l'agriculture, l'élevage et les moyens de subsistance, et touche particulièrement les femmes et les enfants. La pollution de l'air constitue à cet égard une préoccupation majeure, notamment en raison de l'augmentation des concentrations de PM10, ces particules fines de diamètre inférieur ou égal à 10 microns, très nocives pour la santé. À Ouagadougou, par exemple, les niveaux moyens de PM10 dépassent largement les normes nationales fixées à 300 µg/m³ ainsi que le seuil recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé de 50 µg/m³, avec un pic de 1 125 µg/m³ relevé à l'échangeur du Nord¹³. Dans ce contexte, la consolidation d'un développement résilient suppose un renforcement de la gouvernance environnementale, une accélération de la restauration des terres, une meilleure régulation de la pollution, la promotion de la transition énergétique et l'intégration systématique de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques publiques.
- **Les effets du changement climatique affectent différemment les femmes et les hommes.** Selon la CDN 3.0, les femmes rurales, fortement impliquées dans la collecte de l'eau, du bois et la transformation alimentaire, sont particulièrement affectées par la dégradation des ressources naturelles, dans un contexte où plus de 80 % des populations rurales en dépendent directement. Le CDN 3.0 souligne aussi leurs contraintes d'accès aux moyens d'adaptation, en visant notamment 20 000 femmes bénéficiaires d'un accès sécurisé à la terre, 85 % de femmes

¹² <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099055101132345968/pdf/P1770940845a840a087f70e5a10844c36b.pdf>

¹³ Agence nationale de la météorologie du Burkina Faso (2022)

touchées par les systèmes d'alerte précoce et une participation d'au moins 50 % de femmes parmi les bénéficiaires directs de certaines actions climato-résilientes.

- Face à cette situation, le renforcement de la résilience nationale s'impose comme une priorité stratégique majeure. Il s'agit d'accélérer la restauration durable des terres et des écosystèmes, de consolider la gestion intégrée des ressources en eau, de promouvoir une transition énergétique ambitieuse vers les énergies renouvelables, et de renforcer la régulation de la pollution. La mobilisation accrue de la finance climatique, l'intégration systématique de la dimension de genre et l'implication effective des communautés dans la planification et la gestion des actions d'adaptation sont également essentielles. L'objectif est de réduire durablement la vulnérabilité des populations et des écosystèmes, tout en posant les bases d'un développement résilient, inclusif et respectueux des équilibres environnementaux.

I.4. Paix

I.4.1 Structure politique, dynamiques et tendances

- Depuis 2022, le Burkina Faso connaît une reconfiguration profonde de sa gouvernance politique et institutionnelle, dans un contexte marqué par une crise sécuritaire persistante et par une volonté affirmée de refondation de l'État. Initialement prévue pour s'achever en juillet 2024, la Transition a été prolongée jusqu'en juillet 2029 à la suite de l'adoption d'une charte révisée en mai 2024, dont les dispositions prévalent sur la Constitution et autorisent les dirigeants actuels à se présenter aux prochaines échéances électorales. Cette évolution s'accompagne d'une consolidation marquée du pouvoir exécutif autour des organes centraux de la Transition (Présidence, Gouvernement, Assemblée législative de transition et organe de contrôle).
- **La période est marquée par une restructuration institutionnelle d'ampleur.** Plusieurs institutions ont été supprimées ou dissoutes, notamment le Conseil économique et social (CES), le Médiateur du Faso, le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale (HCRUN), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la Haute Cour de justice. L'organisation des élections a été transférée au ministère chargé de l'Administration territoriale. Parallèlement, des réformes constitutionnelles adoptées en 2023 et 2024 ont élargi les missions du Conseil constitutionnel, constitutionnalisé le Conseil national de sécurité d'État (CNSE), intégré des mécanismes traditionnels de règlement des différends et consacré les langues nationales comme langues officielles, le français et l'anglais devenant langues de travail. L'administration territoriale a également été réorganisée, avec une redéfinition du maillage régional et provincial.
- **La vie politique a été profondément transformée par la suspension puis la dissolution des partis et formations politiques, entraînant une reconfiguration du pluralisme et des modalités de participation citoyenne.** La gouvernance met désormais davantage en avant des mécanismes de mobilisation et d'encadrement communautaire, notamment à travers des comités citoyens, dans un contexte de recentralisation des fonctions stratégiques, en particulier dans les domaines de la sécurité et du renseignement. Si ces mesures sont présentées comme nécessaires à la rationalisation institutionnelle, à la stabilité et à l'efficacité de l'action publique, elles soulèvent également des enjeux liés à l'équilibre des pouvoirs, à la représentation politique et à l'inclusivité du processus décisionnel.
- **Sur le plan stratégique, le pays affirme une orientation idéologique articulée autour du triptyque « souveraineté, autosuffisance et endogénéité », traduisant une volonté de rupture avec certains modèles perçus comme exogènes.** Cette trajectoire se manifeste par des choix économiques plus dirigistes, incluant la renationalisation de secteurs stratégiques, la promotion de la transformation locale, des investissements structurants dans les infrastructures et un accent renforcé sur la lutte contre la corruption et l'intégrité publique.
- **Le repositionnement international du Burkina Faso est également significatif. Le retrait du pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹⁴, de la Cour pénale**

¹⁴ Le retrait du Burkina Faso de la CEDEAO est entré en vigueur le 29 janvier 2025, conformément au délai d'un an prévu après la notification officielle de retrait.

internationale (CPI)¹⁵ et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)¹⁶ entraîne des implications politiques, juridiques et économiques majeures. Sur le plan politique, ces décisions réduisent la participation aux mécanismes régionaux de décision et de médiation tout en affirmant une souveraineté accrue, matérialisée par la création de la Confédération des États du Sahel (AES) avec le Mali et le Niger. Sur le plan juridique, le retrait de la CPI met fin à la compétence de la CPI pour les faits survenus après la dénonciation.

- **▲ Sur le plan économique, la sortie de la CEDEAO peut affecter la libre circulation des personnes et des biens, l'accès préférentiel au marché régional et certains mécanismes financiers communautaires.**

1.4.2 État de droit, accès à la justice et droits humains

- **En matière de justice et de droits humains, le Burkina Faso a engagé plusieurs réformes visant à consolider l'État de droit dans un contexte marqué par l'insécurité persistante et les tensions sociales.** L'adoption de la loi organique n° 007-2024/ALT du 26 avril 2024 a consacré l'ouverture du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) à 50 % de membres non-magistrats, traduisant une volonté d'élargir la gouvernance judiciaire et de renforcer la transparence. L'amélioration de l'accès géographique à la justice s'est traduite par une réduction du rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance, passé de 66,05 km en 2022 à 60,3 km en 2024, tandis que le délai moyen de traitement des affaires de flagrant délit est passé de 65 jours en 2021 à 48 jours en 2024. Des réformes complémentaires ont été engagées, notamment l'adoption de la loi sur le travail d'intérêt général, la révision du Code des personnes et de la famille, du Code de procédure pénale et de la loi portant organisation judiciaire.
- **Cependant, ces avancées interviennent dans un environnement complexe caractérisé par la persistance des conflits armés, la menace terroriste, et la contraction de l'espace civique.** Ces dynamiques pourraient fragiliser la cohésion sociale, affecter la confiance entre citoyens et institutions. Les femmes, les jeunes, les journalistes et les défenseurs des droits humains pourraient être particulièrement exposés à l'exclusion et aux risques de représailles. Par ailleurs, dans un contexte de crise humanitaire prolongée, la garantie des droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à l'alimentation, à l'eau, à l'abri et à la protection, resterait un défi majeur, en particulier pour les personnes déplacées et les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées.
- **En somme, ces dernières années, l'espace civique connaît des tensions accrues dans un contexte de transitions politiques et de défis sécuritaires persistants.** Les restrictions liées à la sécurité, la suspension ou la reconfiguration d'institutions démocratiques à la suite des changements de régime survenus depuis 2022, ainsi que les pressions exercées sur certains acteurs médiatiques et associatifs, ont contribué à redéfinir les conditions d'expression publique. Malgré cela, la vitalité du tissu communautaire, l'ancrage des structures locales et l'attachement de la population aux idéaux de justice et de souveraineté continuent de façonner les perspectives de participation citoyenne et de reconstruction d'un espace civique inclusif et résilient.

1.4.3 Sécurité, conflits et préoccupations humanitaires

- Dans un contexte de crise sécuritaire, les défis restent à relever dans le domaine de (i) la défense de l'intégrité territoriale, (ii) la sécurité intérieure et (iii) la cohésion sociale et la paix.
- **La défense de l'intégrité du territoire constitue une préoccupation majeure du gouvernement.** Dans ce cadre, les efforts de lutte contre le terrorisme ont permis de renforcer la reconquête du territoire, passée de 69 % en 2023 à 73,56 % en novembre 2025. Ce progrès s'explique par le renforcement des capacités militaires grâce à de nouveaux équipements, la création du Commandement des opérations du théâtre national (COTN) et la mise en place de multiples unités spécialisées. Le recrutement de plus de 85 000 Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP), la signature de dix accords de défense, ainsi que la création de la Confédération des États

¹⁵ Le Burkina Faso a annoncé son retrait de la Cour pénale internationale (CPI) le 22 septembre 2025. Conformément au Statut de Rome, ce retrait ne devient effectif qu'un an après sa notification officielle.

¹⁶ Le Burkina Faso s'est retiré de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à compter du 28 février 2025.

du Sahel (AES) et de sa force unifiée, ont consolidé la stratégie sécuritaire nationale. Ces initiatives traduisent une volonté ferme de protéger la souveraineté, de garantir la stabilité et de renforcer la résilience face aux menaces persistantes.

- Parallèlement, des mesures ont visé à tarir les ressources des groupes terroristes, notamment par le démantèlement de circuits informels de carburant, de motos et de transferts d'argent. Sur le plan institutionnel, des réformes structurantes ont été adoptées, telles que la loi sur la sécurité nationale, le décret de mobilisation générale et la création d'organismes dédiés à la lutte contre le terrorisme. Enfin, l'Agence de soutien aux veuves, orphelins et victimes de guerre (ASVOVIG) illustre la volonté d'accompagner les populations affectées et de renforcer la résilience nationale.
- **Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) a permis de renforcer la sécurité, de rétablir la présence de l'État et d'améliorer la résilience des populations face aux urgences humanitaires, tout en favorisant la cohésion sociale et la lutte contre la radicalisation.** L'effort budgétaire consacré à la lutte contre le terrorisme est passé de 18,59 % en 2020 à 27,76 % en 2025, soutenu par le Fonds de soutien patriotique (486 milliards de FCFA collectés entre 2023 et 2025). Malgré ces acquis, des défis persistent, liés aux infrastructures dégradées, aux retards de projets et à la nécessité de renforcer la souveraineté, le renseignement et la coopération régionale.
- **La consolidation de la sécurité intérieure reste un enjeu majeur pour le Gouvernement.** Les actions menées dans le secteur de la sécurité intérieure ont permis d'améliorer le maillage sécuritaire du territoire et de renforcer les effectifs, avec près de 46 000 FDS recrutés et un ratio agent/population passé de 1 pour 648 habitants en 2021 à 1 pour 570 en 2024. La création d'unités spécialisées, l'opérationnalisation de plateformes contre la cybercriminalité et l'organisation de plus d'1,5 million de patrouilles ont contribué à la lutte contre la criminalité et le grand banditisme, accompagnées de saisies importantes d'armes, explosifs et drogues.
- Parallèlement, des réformes structurantes ont été adoptées, telles que la Politique de sécurité nationale, les stratégies de lutte contre la cybercriminalité et la drogue, ainsi que le renforcement de la législation sur les armes. La modernisation s'est traduite par la vidéoprotection à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, la plateforme e-visa et le Passeport AES. Les thématiques transversales ont été intégrées, avec une meilleure prise en compte du genre et des droits humains. Toutefois, des difficultés persistent dans l'exécution des marchés de construction et d'acquisition de matériel. L'enjeu majeur reste la sécurité des personnes et des biens, avec des défis liés à la densification du maillage, à l'extension de la vidéoprotection et à la collaboration accrue entre les forces et les populations.
- **En matière de paix et de cohésion sociale, des avancées notables ont été réalisées, notamment avec l'instauration de la journée des coutumes et traditions, la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention** de la radicalisation, de cohésion sociale, de réconciliation et de tolérance, ainsi que l'adoption du Pacte de vivre-ensemble et d'un guide de prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces initiatives ont permis de renforcer la répression des discours haineux et de prévenir les tensions communautaires, tout en formant 3 366 leaders et en sensibilisant plus de 30 000 personnes à la culture de la paix. Toutefois, des discours haineux et des conflits persistent, et l'enjeu majeur demeure la consolidation de l'unité nationale, à travers la promotion du vivre-ensemble, la réduction des inégalités, le renforcement de la confiance aux institutions et la restauration du tissu social et familial.
- **En ce qui concerne la situation humanitaire, la crise sécuritaire persistante a provoqué, au 31 mars 2023, le déplacement forcé de 2 062 534 personnes, ce qui traduit l'ampleur d'une urgence humanitaire sans précédent.** Face à cette situation, le Gouvernement a structuré son action autour de la fourniture de services sociaux de base et de l'autonomisation des personnes déplacées forcées (PDF) et des communautés hôtes. L'adoption de la Stratégie nationale de relèvement des PDF et des communautés d'accueil 2023-2027 vise ainsi à assurer une réponse plus coordonnée et efficace, en synergie avec les organisations non gouvernementales et les partenaires techniques et financiers. Les interventions ont permis d'enregistrer des acquis significatifs. Entre 2021 et 2024, 3 327 721 personnes vulnérables ont bénéficié d'une assistance alimentaire et 522 451 ménages ont reçu des articles ménagers essentiels, tandis que 64 924

ménages ont été appuyés en matière de logements et d'abris d'urgence. La prise en charge psychosociale a concerné plus de 4,2 millions de personnes déplacées et d'hôtes vulnérables. Des efforts ont également été déployés en matière d'inclusion économique, avec l'autonomisation financière de 11 975 ménages de PDF (dont plus de la moitié sont dirigés par des femmes), l'aménagement de 721 hectares de terres agricoles et la mise à disposition de 2 481 tonnes d'engrais. Des actions ciblées ont en outre soutenu les personnes handicapées, les enfants vulnérables et les populations touchées par les attaques terroristes.

- **⚠ Malgré ces avancées, l'efficacité des interventions reste confrontée à plusieurs contraintes, notamment l'insuffisance des financements dédiés aux activités génératrices de revenus, les difficultés d'accès à certaines zones, la faible mobilisation des ressources et les limites de coordination entre acteurs humanitaires**
- Pour la période 2026-2030, les défis majeurs porteront sur le renforcement de la gestion des catastrophes et des crises, la création de conditions favorables au retour volontaire et sécurisé des déplacés dans leurs localités d'origine, ainsi que l'amélioration de la gouvernance humanitaire par une coordination accrue, davantage de transparence et une meilleure redevabilité, afin de consolider la confiance des bénéficiaires et d'accroître l'impact des actions engagées.

1.4.4 Gouvernance locale

- **La gouvernance locale s'est affirmée entre 2021 et 2025 comme un axe central de l'action publique, marquée par la mise en place de délégations spéciales après la dissolution des conseils de collectivité, l'organisation de cadres de concertation et de journées de redevabilité,** ainsi que l'élaboration de plusieurs stratégies et schémas de développement territorial. Les collectivités ont poursuivi leur rôle de maîtrise d'ouvrage publique locale, en réalisant des infrastructures sociales et marchandes destinées à améliorer l'accès aux services de base. Elles ont également bénéficié de dotations de l'État, estimées à 27,1 milliards de FCFA entre 2021 et 2024, avant une réduction en 2025.
- Toutefois, ces acquis demeureront limités par des contraintes structurelles telles que l'absence de loi de programmation financière de la décentralisation, le non-transfert de certaines ressources, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et la réduction des financements. L'enjeu principal resterait l'accélération du développement local, avec des défis liés à la continuité des services publics dans un contexte sécuritaire difficile, à l'approfondissement de la décentralisation par une réelle implication citoyenne et à la réforme du dispositif de financement pour soutenir durablement les économies locales.

1.5. SYNTHÈSE DES DÉFIS

- En somme, l'analyse du contexte national met en évidence quatre défis majeurs, à la fois distincts et profondément interdépendants, qui structurent les dynamiques de développement du Burkina Faso. Le premier défi concerne la sécurité, la cohésion sociale, la paix et la gouvernance. Il renvoie à la persistance de l'insécurité dans plusieurs régions, à la nécessité de restaurer durablement l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, de garantir la sécurité des personnes et des biens, de soutenir le relèvement des populations affectées par les crises, et de renforcer la cohésion sociale dans un contexte marqué par les déplacements forcés, les fractures territoriales et les tensions sur les ressources. Ce défi recouvre également l'amélioration de la gouvernance politique, administrative, économique et locale, le renforcement de l'efficacité de l'action publique, ainsi que la consolidation de la confiance entre les citoyens et les institutions.
- Le deuxième défi est celui du développement du capital humain. Il recouvre l'accès équitable et durable à une éducation de qualité, à la santé, à la nutrition, à l'eau potable, à l'assainissement, à la protection sociale, à la formation professionnelle, à la recherche, à l'innovation et à l'emploi décent. Il s'agit non seulement d'améliorer la couverture et la qualité des services sociaux de base, mais aussi de réduire les fortes disparités territoriales, sociales et de genre qui persistent dans l'accès à ces services. Ce défi est d'autant plus important que la faiblesse du capital humain limite les opportunités économiques, fragilise la résilience des ménages et entretient les cycles

de pauvreté et d'exclusion, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants et les populations vivant dans les zones affectées par l'insécurité.

- Le troisième défi porte sur la transformation durable de l'économie. Il concerne la diversification des bases productives, le développement des infrastructures économiques, l'accès à une énergie abordable et fiable, l'industrialisation, la modernisation des systèmes de production, la valorisation accrue des ressources nationales, la compétitivité des chaînes de valeur, ainsi que la création d'emplois décents et productifs, notamment pour les jeunes et les femmes. Dans un contexte où l'économie demeure encore fortement dépendante du secteur primaire et insuffisamment transformée, ce défi renvoie à la nécessité d'accroître la valeur ajoutée nationale, de renforcer la productivité, de stimuler l'investissement, l'entrepreneuriat et l'innovation, et de consolider la souveraineté économique du pays.
- Le quatrième défi concerne la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. Dans un contexte marqué par la dégradation des terres, la désertification, la pression croissante sur les ressources naturelles, les sécheresses récurrentes, les inondations, l'irrégularité des précipitations et l'insécurité alimentaire, ce défi apparaît comme un enjeu transversal pour l'ensemble du développement national. Il touche directement les systèmes agricoles, pastoraux et forestiers, les moyens de subsistance des populations rurales, la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, la santé environnementale et la résilience des communautés. Il implique de renforcer la gouvernance environnementale, de promouvoir des systèmes de production plus durables, de mieux gérer les risques de catastrophes et d'accélérer les efforts d'adaptation et de transition vers des modèles plus résilients.

II. VISION NATIONALE ET PROGRES VERS L'AGENDA 2030

II.1 Vision nationale de développement

- **Les orientations issues de la Révolution progressiste populaire et les missions consacrées par la Charte de la Transition du 25 mai 2024 marquent une rupture assumée avec les paradigmes antérieurs de conduite de l'action publique.** Durant les décennies précédentes, les référentiels de développement, notamment à travers les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les plans nationaux successifs, étaient fortement articulés autour de l'appui des partenaires techniques et financiers, de l'intégration aux dispositifs régionaux classiques et d'une logique de réformes structurelles inspirées des standards internationaux.
- **La nouvelle Charte opère un repositionnement stratégique en mettant au premier plan la souveraineté économique, la reconquête de l'autonomie décisionnelle et la promotion d'un développement endogène fondé sur la valorisation des ressources nationales.** Cette inflexion s'inscrit également dans un contexte géopolitique renouvelé, marqué par l'ancrage du pays au sein de la Confédération des États du Sahel (AES), aux côtés du Mali et du Niger. Ce choix traduit une redéfinition des priorités diplomatiques et économiques, privilégiant une coopération régionale centrée sur la sécurité collective, la solidarité sahélienne et la mutualisation des efforts de développement.
- **La vision formulée pour le Plan national de développement 2026-2030 "RELANCE" : « Le Burkina Faso, une Nation souveraine et prospère, bâtissant un développement endogène et durable au service du bien-être de tous »**, consacre cette rupture. Elle traduit le passage d'un modèle principalement extraverti, axé sur l'attraction de l'aide et des investissements extérieurs, à un modèle revendiquant la transformation locale des ressources, le renforcement du capital humain, la discipline budgétaire et la mobilisation des forces productives nationales. Dans un contexte de défis sécuritaires, humanitaires et économiques majeurs, cette orientation vise à refonder le contrat économique et social autour de la souveraineté, de la résilience et de la responsabilité collective.
- L'objectif central du Plan RELANCE est de bâtir une nation souveraine et prospère, au service du bien-être de tous. Il est articulé autour de quatre piliers stratégiques :

- i) **Consolidation de la sécurité, de la cohésion sociale et de la paix** : priorité absolue pour la reconquête de l'intégrité territoriale et le retour à la stabilité ;
- ii) **Refondation de l'État et amélioration de la gouvernance** : transformation profonde des institutions pour une gestion publique plus vertueuse ;
- iii) **Développement du capital humain** : investissement massif dans la santé, l'éducation et les compétences des populations ;
- iv) **Développement des infrastructures et transformation durable de l'économie** : modernisation des réseaux de communication et valorisation des ressources locales.

II.2 Alignement des piliers du PND avec les ODD

- **Le Plan National de Développement (PND) dénommé « Plan Relance » est aligné sur l'Agenda 2030, et constitue pour le Gouvernement le principal instrument d'opérationnalisation des ODD au Burkina Faso.** Chacun de ses quatre piliers stratégiques aborde plusieurs ODD. Le premier pilier vise à consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix, en lien avec les ODD 1, 10 et 16, par la lutte contre le terrorisme, la restauration de la cohésion sociale et le renforcement de la justice.
- Le deuxième pilier, consacré à la refondation de l'État et à l'amélioration de la gouvernance, s'inscrit dans les ODD 16 et 17. Il repose sur des réformes institutionnelles, une gouvernance transparente, la lutte contre la corruption et le développement de partenariats régionaux et internationaux.
- Le troisième pilier met l'accent sur le développement du capital humain, en cohérence avec les ODD 3, 4, 5, 6 et 8. Il s'agit d'améliorer la santé, l'éducation et la formation professionnelle, et de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances.
- Enfin, le quatrième pilier se concentre sur le développement des infrastructures et la transformation durable de l'économie, en lien avec les ODD 2, 7, 8, 9, 11, 12 et 13. Il ambitionne de stimuler l'industrialisation, de renforcer les infrastructures énergétiques et de transport, de promouvoir une agriculture durable et de consolider la résilience face aux changements climatiques. Ensemble, ces quatre axes traduisent une approche intégrée et cohérente pour accélérer le développement et atteindre les ODD au Burkina Faso.

Tableau 1. Alignement PND et ODD

Plan RELANCE Pilier	ODD concernés	Lien principal avec les ODD
Pilier 1 : Consolider la sécurité, la cohésion sociale et la paix	ODD 1 (Pas de pauvreté), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces)	Lutte contre le terrorisme, restauration de la cohésion sociale, renforcement de la paix et de la justice.
Pilier 2 : Refonder l'État et améliorer la gouvernance	ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	Réformes institutionnelles, gouvernance transparente, lutte contre la corruption, coopération régionale et internationale.
Pilier 3 : Développer le capital humain	ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 4 (Éducation de qualité), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 6 (Eau propre et assainissement), ODD 8 (Travail décent et croissance économique)	Amélioration de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle, inclusion sociale et égalité des chances.
Pilier 4 : Développer les infrastructures et transformer durablement l'économie	ODD 2 (Faim zéro), ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ODD 11 (Villes et communautés)	Transformation économique, industrialisation, infrastructures énergétiques et de transport, agriculture durable, résilience climatique.

	durables), ODD 12 (Consommation et production responsables), ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques)	
--	--	--

II.3 Progrès vers l'agenda 2030

- **L'analyse du profil du Burkina Faso sur la plateforme du Sustainable Development Solutions Network (SDSN, 2025) met en évidence les difficultés persistantes du pays dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD).** Selon le tableau de bord du SDG Index¹⁷, le pays se classe 150^e sur 167, avec un score de 53,8 sur 100. Ce niveau indique que moins de la moitié des objectifs sont proches d'être atteints et situe le Burkina Faso parmi les pays accusant les retards les plus importants dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Avec une population estimée à environ 23,5 millions d'habitants et un PIB par habitant relativement faible, les contraintes structurelles de développement continuent de peser fortement sur les performances globales du pays.¹⁸
- **L'examen du tableau de bord des ODD révèle que la majorité des objectifs sont classés dans les catégories « défis importants » ou « défis majeurs ».** Très peu d'objectifs semblent proches d'être atteints et plusieurs indicateurs affichent des tendances stagnantes, voire en dégradation. Cette situation reflète la complexité des **défis** multidimensionnels auxquels le pays est confronté, notamment en matière de pauvreté, de sécurité alimentaire, d'accès aux services sociaux de base et de capacités institutionnelles. L'insuffisance de données dans certains domaines limite également la mesure précise des progrès.
- **Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire (ODD 1 et 2), la situation demeure particulièrement peu reluisante.** Une part importante de la population vit encore dans l'extrême pauvreté, notamment en milieu rural, tandis que l'insécurité alimentaire demeure un enjeu majeur. La dépendance à une agriculture largement pluviale, combinée aux effets du changement climatique et aux perturbations liées à l'insécurité, fragilise la production agricole et l'accès à l'alimentation. Malgré certains progrès économiques au cours des dernières années, ces facteurs continuent de limiter les améliorations durables des conditions de vie.
- **Les indicateurs relatifs à la santé et au bien-être (ODD 3) montrent des avancées, notamment dans la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de certains services de santé.** Toutefois, les niveaux observés restent inférieurs aux normes internationales. Les contraintes structurelles telles que l'insuffisance des infrastructures sanitaires, la prévalence élevée de maladies transmissibles comme le paludisme, ainsi que la persistance de la malnutrition, constituent des obstacles majeurs à l'amélioration rapide des indicateurs sanitaires.
- **Dans le secteur de l'éducation (ODD 4), d'importants efforts ont été déployés pour accroître l'accès à l'enseignement, notamment au niveau du primaire.** Cependant, les taux d'achèvement de l'enseignement secondaire restent faibles. La pauvreté des ménages, l'insuffisance des infrastructures scolaires et l'insécurité dans certaines régions du pays limitent la fréquentation scolaire et la continuité du parcours scolaire. Ces contraintes contribuent à maintenir un faible niveau de capital humain, ce qui, à long terme, influence la productivité et la transformation économique.
- **Sur le plan économique et infrastructurel (ODD 7, 8 et 9), les indicateurs mettent également en évidence des défis significatifs.** L'accès à l'électricité et à Internet demeure limité pour une grande partie de la population, en particulier dans les zones rurales. L'économie reste fortement dépendante de l'agriculture et de l'exploitation de l'or, ce qui expose le pays à des chocs climatiques et à la volatilité des prix des matières premières. Néanmoins, la croissance économique enregistrée ces dernières années montre l'existence d'un potentiel de

¹⁷ <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/burkina-faso/fact-sheet/>

¹⁸ <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/burkina-faso/>

transformation, notamment par l'amélioration des infrastructures énergétiques et la diversification de l'économie.

- **En matière d'environnement et de climat (ODD 13 et 15), le Burkina Faso présente une situation particulière.** Les émissions de gaz à effet de serre restent relativement faibles à l'échelle mondiale en raison d'un niveau d'industrialisation limité. Toutefois, le pays figure parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique. La fréquence accrue des sécheresses, la dégradation des terres et la pression croissante sur les ressources naturelles constituent des menaces importantes pour les moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales.



Mohamed Cissé, réfugié malien artisan – SIAO

- **La gouvernance et la solidité des institutions (ODD 16) constituent également un facteur déterminant de la progression vers les ODD.** Les défis liés à l'instabilité politique, à l'insécurité dans la région du Sahel et aux capacités institutionnelles limitées entravent la mise en œuvre efficace des politiques de développement. Ces facteurs affectent également l'attractivité du pays pour les investissements et compliquent la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement durable.
- **Par ailleurs, le score élevé de retombées externes (« spillover score ») du Burkina Faso, évalué à 95,5 sur 100,** indique que le pays génère très peu d'impacts négatifs sur les autres pays, notamment en matière de pollution ou d'émissions de carbone. Cette performance s'explique principalement par le faible niveau d'industrialisation et par une économie relativement peu polluante. Toutefois, ce résultat positif reflète davantage un faible niveau d'activité industrielle qu'une stratégie environnementale structurée.
- **Dans l'ensemble, l'analyse du tableau de bord du SDG Index montre que le Burkina Faso demeure confronté à des défis structurels majeurs dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable.** La persistance de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les déficits d'infrastructures, la faiblesse du capital humain et les contraintes sécuritaires constituent les principaux obstacles. Néanmoins, des opportunités existent, notamment dans la modernisation de l'agriculture, le développement de l'énergie solaire, la valorisation des ressources minières et l'amélioration du capital humain. L'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 nécessitera toutefois une accélération significative des réformes, des investissements et des efforts de stabilisation.

II.4 Le PND et les six transitions d'accélération des ODD

- Le **PND 2026-2030** " Plan Relance" du Burkina Faso intègre de manière transversale les six grandes transitions considérées comme essentielles pour atteindre les ODD (systèmes alimentaires, digitalisation, changement climatique, énergie propre, protection sociale et emploi, ainsi que la transformation de l'éducation)
- **La transition des systèmes alimentaires est au cœur du plan RELANCE**, avec l'Initiative présidentielle pour la production agricole et l'autosuffisance alimentaire (IPP3A) et l'Offensive agropastorale et halieutique (OAPH). L'objectif est de réduire la dépendance aux importations alimentaires de 11,5 % à 8 % et de renforcer la résilience des communautés rurales, ce qui contribue directement à l'ODD 2 relatif à la sécurité alimentaire.
- **La transition digitale est abordée à travers le développement du Réseau informatique national de l'administration publique (RESINA)** et l'intégration des technologies dans la gouvernance et

les services publics. La digitalisation est également envisagée comme un levier pour améliorer la productivité et la transparence, en cohérence avec les ODD 9 et 16.

- **La transition climatique est intégrée aux stratégies de résilience et de gestion des ressources naturelles.** Le PND met en avant la nécessité de renforcer la cohésion sociale et la paix face aux catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs, tout en promouvant une gestion durable des terres et des ressources, ce qui correspond aux ODD 13 et 15.
- **La transition énergétique est un axe majeur, avec l'ambition d'accroître la puissance électrique** installée de 678,5 MW en 2024 à 2585,6 MW en 2030. Cette orientation vise à garantir un accès élargi à une **énergie** fiable et durable, en ligne avec l'ODD 7.
- **La transition de la protection sociale et de l'emploi est prise en compte par le renforcement des filets sociaux, la mise en place du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU),** la création d'emplois via les **initiatives** présidentielles et les activités génératrices de revenus (AGR). L'accent est mis sur la réduction de la pauvreté, qui passe de 43,2 % en 2021 à 35 % en 2030, ce qui correspond aux ODD 1 et 8.
- **Enfin, la transformation de l'éducation est portée par l'Initiative présidentielle pour une éducation de qualité (IPEQ)** et par le développement de l'enseignement technique et professionnel (EFTP). L'objectif est de faire passer la proportion d'élèves en filières techniques et professionnelles de 5 % en 2024 à 12 % en 2030, ce qui contribue aux ODD 4 et 5.
- En somme, le PND articule ces six transitions en piliers stratégiques qui se renforcent mutuellement. Elles permettent de lier la transformation économique et sociale du pays à une trajectoire durable et inclusive, tout en assurant une cohérence explicite avec les ODD à l'horizon 2030.

III. ANALYSE DES GROUPES LES PLUS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE LAISSÉS POUR COMPTE

- **L'identification des personnes laissées de côté au Burkina Faso met en évidence une concentration marquée des vulnérabilités parmi les personnes déplacées de force (PDF) et les populations retournées, et, plus largement, les ménages vivant dans les zones affectées par l'insécurité.** Le pays compte encore plus de 2 millions de personnes déplacées internes, selon les données gouvernementales reprises par le HCR, tandis que plus d'un million de personnes déplacées avaient déjà été retournées dans leurs localités d'origine à fin 2024. Leur situation se caractérise par la perte brutale des moyens de subsistance (agriculture, élevage, petit commerce) à laquelle s'ajoutent une insécurité alimentaire persistante (ODD 2), un accès fortement perturbé à l'éducation en raison de la fermeture d'écoles dans les zones affectées (ODD 4) et une dépendance accrue à l'aide humanitaire. La pauvreté qui les touche est à la fois conjoncturelle, liée au choc sécuritaire, et structurelle, en raison de la faiblesse des dispositifs de protection sociale et de la prédominance de l'économie informelle. Sans politiques robustes de réintégration socioéconomique et de relance des moyens de subsistance, ces populations risquent d'ancrer durablement dans l'exclusion.
- **Les personnes vivant avec un handicap figurent également parmi les groupes les plus exposés au risque d'exclusion.** Selon le 5e RGPH, elles représentaient 1,1 % de la population âgée de 5 ans et plus au Burkina Faso. Dans le contexte humanitaire, le Plan de réponse 2025 retient par ailleurs que les personnes handicapées représentent 15 % des populations ciblées, tandis que le secteur de la protection de l'enfance estime qu'environ 1,1 % des 1,8 million d'enfants ayant un besoin urgent de protection en 2025 sont des enfants vivant avec handicap. Dans les zones touchées par l'insécurité et les déplacements, leurs difficultés d'accès aux services essentiels, à la protection et aux moyens de subsistance demeurent particulièrement accentuées, ce qui appelle une réponse plus inclusive et sensible au handicap.
- **Au-delà des groupes sociaux, certaines zones géographiques semblent également être laissées de côté.** La crise a en effet accentué une fracture territoriale profonde entre les zones relativement stables ou stabilisées et les régions fortement touchées par l'insécurité. Ces

dernières concentrent les déficits en infrastructures sociales de base (santé, éducation, accès à l'eau) tout en subissant une contraction des activités économiques et un affaiblissement des services publics locaux. En 2025, l'UNICEF estimait en outre que 2 millions d'enfants avaient besoin d'un appui éducatif d'urgence¹⁹. Cette différenciation spatiale renforce les inégalités (ODD 10), fragilise le principe d'universalité de l'Agenda 2030 et crée un risque réel de marginalisation durable de certains territoires, alimentant ainsi la pauvreté intergénérationnelle.



Coopération transfrontalière – Perspectives régionales

- **L'analyse, selon l'approche d'inclusion, confirme que les dynamiques actuelles accentuent le risque de laisser certains groupes de côté.** Sur le plan social, l'afflux massif de personnes déplacées exerce une pression considérable sur les infrastructures sanitaires, scolaires et WASH dans les zones d'accueil, ce qui limite l'accès équitable aux services essentiels pour les déplacés comme pour les communautés hôtes. En 2025, près de 2,8 millions de personnes restaient sans accès à l'eau potable et 1,3 million nécessitaient une assistance nutritionnelle, selon l'UNICEF²⁰. Dans ce contexte, les femmes et les filles restent particulièrement exposées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et à la surcharge des responsabilités domestiques, ce qui accentue la féminisation de la pauvreté, notamment dans les ménages dirigés par des femmes.
- **Sur le plan économique, les personnes laissées de côté sont en grande partie celles qui demeurent confinées à des activités de subsistance et à l'économie informelle,** avec un accès limité au crédit, à la formation, à la protection sociale et à des emplois décents. Selon le profil-pays du Burkina Faso publié par ILOSTAT (OIT), 97 % des jeunes occupés exerçaient un emploi informel en 2024, contre 96 % des femmes occupées. Cette vulnérabilité est accentuée par l'insuffisance des opportunités économiques en dehors de quelques centres urbains, dans un contexte où la proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation s'élevait à 34,25 % en 2023. Pour les populations déplacées, la précarité est encore plus marquée. D'après le rapport annuel 2024 du HCR²¹, seuls 16 % des déplacés internes et 14 % des réfugiés avaient accès à un emploi formel. Dans ce contexte, la faiblesse des filets sociaux adaptatifs réduit la capacité des ménages à faire face aux chocs sécuritaires et climatiques et accroît le risque d'exclusion économique durable.
- **En matière d'accès aux ressources et aux services essentiels, les populations rurales isolées et celles vivant dans les zones à forte insécurité demeurent les plus exposées aux privations.** Au Burkina Faso, en dépit des progrès enregistrés dans l'accès à l'eau potable et à l'énergie, les disparités territoriales restent marquées : seuls 48 % des habitants des zones rurales ont accès à l'eau potable de base²², tandis que l'insécurité restreint l'accès aux soins et à l'éducation, en raison notamment de la fermeture de certains centres de santé et d'écoles dans les zones touchées par la crise. L'ensemble de ces privations alimente les cycles de pauvreté, détériore les conditions sanitaires, limite les opportunités de revenus et aggrave les inégalités, en particulier pour les femmes et les filles et les personnes handicapées.

¹⁹ <https://www.unicef.org/media/167991/file/UNICEF%20Burkina%20Faso%20Humanitarian%20Situation%20Report%20No.%2010%20-%201%20January-31%20December%202024.pdf>

²⁰ <https://www.unicef.org/media/169131/file/2025-HAC-Burkina-Faso.pdf>

²¹ https://www.unhcr.org/sites/default/files/2025-06/burkina_faso_arr_2024.pdf

²² <https://www.unicef.org/burkinafaso/eau-hygiene-et-assainissement>

- **Ces constats montrent que la mise en œuvre effective du principe “ne laisser personne de côté” suppose une approche multidimensionnelle, territorialisée et sensible aux chocs.** Cela implique de mieux articuler réponse humanitaire, relèvement et développement, de renforcer les systèmes de protection sociale adaptatifs, de cibler prioritairement les territoires et groupes cumulant les vulnérabilités, et d’investir davantage dans la cohésion sociale, la gouvernance locale et la résilience des moyens d’existence pour prévenir une exclusion durable.

IV. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

- **Dans le contexte de la Révolution progressiste populaire, le Burkina Faso réaffirme sa souveraineté tout en maintenant ses engagements internationaux majeurs, notamment l’Agenda 2030 des Nations Unies (ODD), l’Accord de Paris sur le climat et l’Agenda 2063 de l’Union africaine.** Ces cadres continuent d’orienter les politiques publiques en matière de développement durable, de résilience et d’inclusion sociale. Cependant, leur mise en œuvre s’inscrit désormais dans une logique de développement endogène et d’autonomie stratégique. Les engagements internationaux ne sont plus perçus comme des prescriptions extérieures, mais comme des instruments mobilisés au service des priorités nationales, dans une coopération fondée sur le respect mutuel et la défense des intérêts souverains du pays.
- **L’engagement du Burkina Faso en matière de droits humains s’appuie sur la Constitution du 2 juin 1991 (révisée en 2012 et 2015), qui consacre un large éventail de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.** La Constitution reconnaît la primauté des traités et accords internationaux régulièrement ratifiés sur les lois nationales, intégrant ainsi le droit international dans l’ordre juridique interne. Au plan international, le Burkina Faso a ratifié les principaux instruments universels relatifs aux droits de l’homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture, la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et la Convention relative aux droits de l’enfant. Au niveau régional, le pays est partie à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples ainsi qu’à plusieurs protocoles additionnels.
- **Le Burkina Faso fonde désormais son engagement en matière de droits humains sur la révision constitutionnelle de 2024, entérinée par la loi constitutionnelle n° 0452023/ALT du 30 décembre 2023, ainsi que sur la Charte de la Transition révisée en 2022.** La nouvelle Constitution réaffirme la garantie des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, tout en maintenant le respect des engagements internationaux parmi ses principes fondamentaux. La Charte de la Transition complète ce cadre en mettant l’accent sur les valeurs de justice, de souveraineté, de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, tout en renforçant la participation citoyenne et la protection des libertés.
- **Sur le plan international, le Burkina Faso demeure partie aux principaux instruments universels relatifs aux droits de l’homme²³, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques,** le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture, la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et la Convention relative aux droits de l’enfant. Au niveau régional, le pays reste engagé dans la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples ainsi que dans plusieurs protocoles additionnels, confirmant sa volonté de consolider la démocratie, l’État de droit et la dignité humaine.
- **Sur le plan institutionnel, le Burkina Faso a engagé des réformes visant à renforcer le cadre de promotion et de protection des droits humains.** La Commission nationale des droits humains (CNDH) constitue l’Institution nationale des droits de l’homme. Elle œuvre pour la surveillance, la sensibilisation et le suivi des engagements internationaux du pays. Le Burkina Faso coopère avec les mécanismes internationaux et régionaux, notamment dans le cadre de l’Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des droits de l’homme des Nations Unies, et soumet régulièrement

²³ Voir Annexe 2 – Instruments internationaux des droits de l’homme ratifiés par le Burkina Faso

des rapports aux organes conventionnels, même si des retards sont parfois enregistrés. Un mécanisme national de suivi des recommandations issues des mécanismes internationaux a été mis en place afin d'améliorer la coordination et l'implémentation des engagements.

- **Cependant, dans le contexte sécuritaire marqué par la lutte contre le terrorisme et l'instabilité institutionnelle récente, des défis subsistent.** Les mécanismes internationaux ont relevé des préoccupations relatives à la protection des libertés fondamentales, à l'usage de la force par les forces de sécurité, à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes, ainsi qu'à la situation des personnes déplacées internes. Bien que les autorités aient réaffirmé leur attachement aux droits humains et pris des engagements pour renforcer la gouvernance, la redevabilité et l'État de droit, la consolidation effective de ces engagements nécessite un renforcement des ressources allouées aux institutions compétentes, une meilleure coordination interinstitutionnelle et la poursuite des réformes législatives et judiciaires adaptées au contexte national.

V. PERSPECTIVES REGIONALES ET TRANSFRONTALIERES

- Le Burkina Faso se trouve aujourd'hui au cœur d'une recomposition géopolitique et sécuritaire du Sahel central, dans un contexte marqué par la montée des tensions transfrontalières et la régionalisation des crises. L'évolution sécuritaire et humanitaire ne peut plus être appréhendée uniquement à l'échelle nationale. Elle s'inscrit dans une dynamique régionale interconnectée qui relie le Sahel aux pays côtiers du Golfe de Guinée.
- **L'espace régional est marqué par une crise systémique qui s'est progressivement aggravée depuis 2012 avec l'expansion des groupes terroristes au Mali, au Niger et au Burkina Faso.** Cette dynamique a profondément bouleversé les zones frontalières, désormais devenues des espaces stratégiques de circulation, d'influence et de confrontation pour divers acteurs armés. La porosité des frontières, les migrations saisonnières ainsi que les pratiques pastorales traditionnelles, autrefois facteurs d'échanges et de mobilité, sont de plus en plus instrumentalisées par des réseaux terroristes et criminels. Cette situation fragilise la gouvernance territoriale, accentue les vulnérabilités socio-économiques et expose davantage les populations locales à l'insécurité et à la précarité.
- **La crise humanitaire constitue désormais le premier facteur de fragilisation dans la région.** Au Burkina Faso, plus de 1,1 million de personnes déplacées internes avaient pu retourner dans leurs localités d'origine à la fin de l'année 2025, ce qui témoigne d'un effort de stabilisation. Pourtant, les zones frontalières restent les plus exposées : elles concentrent la pauvreté multidimensionnelle, l'effondrement des services publics et l'insécurité alimentaire. Cette pression humanitaire est aggravée par la chute des financements internationaux : en 2025, seuls 11 % des fonds requis pour la région avaient été mobilisés selon l'OCHA. L'insuffisance des ressources accentue les fractures territoriales et limite la capacité des États et de leurs partenaires à répondre aux besoins urgents des populations, renforçant ainsi les vulnérabilités socio-économiques et sécuritaires.
- **La crise humanitaire constitue désormais l'un des principaux facteurs de fragilisation de l'espace transfrontalier sahélien, en particulier dans les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.** Si le retour de plus de 1,1 million de personnes déplacées internes²⁴ au Burkina Faso traduit certains efforts de stabilisation, les dynamiques de vulnérabilité demeurent profondément régionales. Les zones frontalières concentrent en effet une forte pauvreté multidimensionnelle, une dégradation marquée de l'accès aux services publics essentiels et une insécurité alimentaire persistante, dans un contexte de mobilité forcée, de circulation des risques et d'interdépendance croissante des crises. Cette pression humanitaire est aggravée par la baisse des financements internationaux : en 2025, selon l'OCHA,²⁵ seuls 11 % des fonds requis pour la région ont été mobilisés. L'insuffisance des ressources limite ainsi la capacité des États

²⁴ <https://data.unhcr.org/en/documents/details/117019>

²⁵ OCHA, Burkina Faso, Mali and Western Niger – Humanitarian Snapshot, 10 juin 2025.

<https://www.unocha.org/publications/report/burkina-faso/burkina-faso-mali-and-western-niger-humanitarian-snapshot-june-2025>

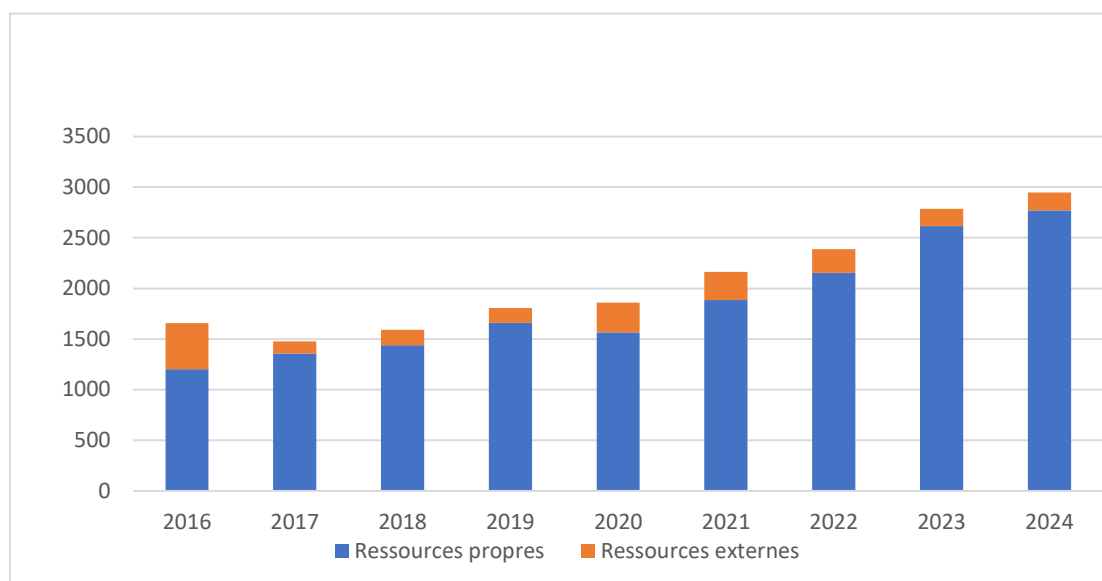
et de leurs partenaires à apporter une réponse coordonnée à l'échelle transfrontalière, et contribue à l'enracinement des vulnérabilités socio-économiques et sécuritaires dans l'ensemble de la bande frontalière.

- **La dynamique de l'AES traduit la volonté du Burkina Faso, du Mali et du Niger de structurer des réponses concertées face à des défis qui dépassent les cadres strictement nationaux, notamment en matière de sécurité, de mobilité, de développement et de résilience.** La création de l'Alliance des États du Sahel en 2023 s'inscrit dans cette logique de coopération renforcée, visant à améliorer la coordination de l'action publique dans les espaces frontaliers, à soutenir l'intégration économique régionale et à renforcer la capacité collective de gestion des crises. Dans cette perspective, les zones frontalières occupent une position stratégique : à la fois foyers de vulnérabilités sécuritaires, humanitaires et socio-économiques, elles constituent également des espaces d'interconnexion entre le Sahel et le golfe de Guinée, porteurs de potentialités en matière de stabilisation, d'échanges et de coopération régionale.
- **En somme, les perspectives régionales mettent en évidence que la stabilisation durable du Sahel central ne peut se limiter à des réponses nationales.** Elle requiert une approche régionale intégrée, articulée autour d'une gouvernance concertée des frontières, de la sécurisation des corridors économiques et pastoraux, du renforcement de la résilience climatique et de l'inclusion sociale des populations déplacées. Dans ce cadre, plusieurs trajectoires peuvent être envisagées en termes de perspectives régionales :
 - Une consolidation sécuritaire progressive, accompagnée d'une gouvernance concertée des frontières, d'une relance économique régionale et de solutions durables pour les personnes déplacées forcées (PDF). L'Alliance des États du Sahel (AES) devient alors un véritable levier d'intégration et de stabilisation.
 - Les tensions transfrontalières persistent, mais une coopération économique minimale avec la CEDEAO est maintenue. Les régions stables enregistrent des avancées, tandis que les zones frontalières demeurent fragiles et vulnérables.
 - L'aggravation des conflits, l'effondrement des financements humanitaires et l'isolement régional accentuent les fractures territoriales, compromettant la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

VI. PAYSAGE DE FINANCEMENT

- L'évaluation du financement du développement durable au Burkina Faso a mis en évidence une structure articulée autour de financements publics et privés, mobilisés tant au niveau interne qu'au niveau externe, dans un contexte marqué par des contraintes sécuritaires et budgétaires accrues.
- **Le financement public interne comprend les recettes fiscales et non fiscales, ainsi que le financement bancaire et non bancaire domestiques.** Les ressources internes mobilisées ont enregistré une progression soutenue, passant de 1 658,68 milliards de FCFA en 2016 à 2 947,68 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse annuelle moyenne de 7,4 % et un cumul de 18 672,60 milliards de FCFA sur la période, avec une accélération marquée entre 2022 et 2024 (+11,1 % par an en moyenne), portée par l'amélioration de la gouvernance fiscale, l'élargissement de l'assiette, la lutte contre la fraude et la digitalisation des procédures. Entre 2016 et 2025, les recettes publiques représentent en moyenne 20 % du PIB, avec un pic en 2023 puis des niveaux de 21,6 % en 2024 et 20,6 % en 2025. Toutefois, le **taux de pression fiscale** ressort en moyenne à **15,9 %**, donc inférieur à la norme communautaire de 20 %, avec un point bas de 13,0 % en 2020 et un point haut de **18,4 % en 2024**. L'écart moyen de 4,1 points entre recettes publiques et pression fiscale s'explique par l'inclusion, dans les recettes publiques, de ressources autres que les impôts, notamment les recettes non fiscales et les appuis extérieurs.

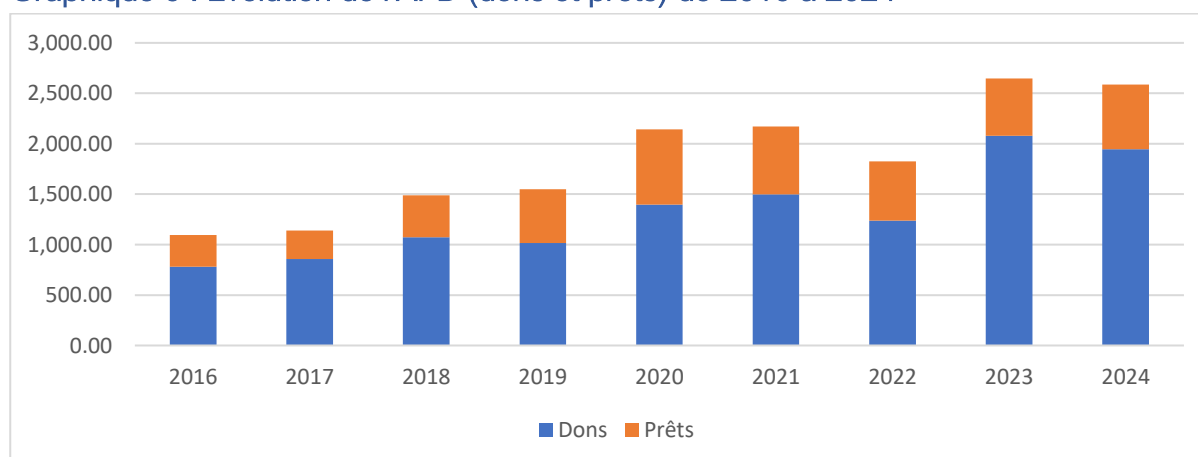
Graphique 5 : État de mobilisation des recettes publiques (en milliards de FCFA)



Source : DGEES, ASEF, juillet 2025

- Le financement public externe du Burkina Faso repose principalement sur l'Aide Publique au Développement (APD), les concours concessionnels et les émissions de titres sur le marché régional de l'UMOA.** L'APD nette reçue a atteint 1,436 milliard de dollars en 2023, ce qui confirme le maintien d'un appui extérieur important au financement du développement et de la réponse aux crises. En parallèle, le Burkina Faso recourt de manière soutenue au marché régional des titres publics de l'UMOA, qui constitue un levier essentiel de mobilisation de ressources. Selon UMOA-Titres, le Burkina a mobilisé 224,52 milliards de FCFA par adjudication au premier trimestre 2025, soit 7 % du volume total levé sur le marché régional sur la période. Les calendriers d'émissions montrent en outre la régularité de ce recours : pour le quatrième trimestre 2025, le Burkina avait programmé plusieurs émissions totalisant 45 milliards de FCFA en octobre, 40 milliards de FCFA en novembre et 45 milliards de FCFA en décembre. Dans l'ensemble, cette configuration montre que le financement public externe du Burkina Faso combine des ressources concessionnelles relativement stables et un accès actif, mais plus coûteux et plus exposé aux conditions de marché, au financement régional. En complément, la coopération Sud-Sud et triangulaire constitue un appui utile à la mobilisation des ressources, au transfert de compétences et au cofinancement d'initiatives dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, l'énergie, la formation et la résilience climatique. Dans l'ensemble, ces flux privés extérieurs demeurent encore limités au regard des besoins du pays, mais ils conservent une portée stratégique dans certains secteurs, notamment les infrastructures, l'énergie et le soutien aux revenus des ménages.

Graphique 6 : Evolution de l'APD (dons et prêts) de 2016 à 2024



Source : RCD 2016 à 2024

- **Les flux de financement privé interne sont dominés par les crédits à l'économie octroyés par le secteur bancaire.** Selon la BCEAO²⁶, les créances des institutions de dépôt sur l'économie atteignaient 4 307,2 milliards de FCFA à fin septembre 2024, dont 3 909,2 milliards de FCFA au profit du secteur privé. Cette structure reflète le poids d'un tissu économique dominé par les PME et les activités informelles, avec des besoins de financement surtout orientés vers le court et le moyen terme. Dans le même temps, l'inclusion financière progresse grâce à la digitalisation. Le taux d'inclusion financière²⁷ atteignait 37,1 % en 2023, tandis que le Burkina Faso comptait 11 initiatives de monnaie électronique au 28 février 2026, confirmant le rôle croissant du mobile money. Le secteur des assurances, notamment l'assurance-vie, demeure toutefois peu développé comme levier de mobilisation de l'épargne à long terme.
- **Le financement privé extérieur du Burkina Faso repose principalement sur les Investissements Directs Etrangers (IDE), les PPP et les transferts de fonds des migrants.** Les IDE restent volatiles et modestes. Ils représentaient 0,4 % du PIB en 2024²⁸. Les transferts des migrants apparaissent plus stables, à 2,6 % du PIB en 2024²⁹, soit environ 601 millions de dollars selon les données de la Banque mondiale. Les partenariats public-privé (PPP), quant à eux, restent mobilisés de manière plus ciblée pour le financement d'infrastructures et de services publics. Selon le Rapport détaillé du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2025-2027), les programmes PPP en cours au Burkina Faso représentent un coût global estimé à 3 896,7 milliards de FCFA³⁰. Dans l'ensemble, ces flux privés extérieurs demeurent limités au regard des besoins du pays.
- **Au Burkina Faso, les financements innovants occupent une place croissante dans les stratégies de mobilisation des ressources pour le développement, dans un contexte marqué par la limitation des financements traditionnels et la nécessité de renforcer les ressources internes.** Ces mécanismes visent à diversifier les sources de financement de l'économie et à améliorer l'accès des populations, des entreprises et des projets publics aux ressources financières.
- **Parmi les initiatives récentes figure le projet de « diaspora bond », un emprunt obligataire destiné à mobiliser l'épargne des Burkinabè vivant à l'étranger afin de financer des projets structurants et des investissements productifs dans le pays.** Ce mécanisme, présenté comme un nouvel outil de « financement endogène », vise à lever 240 milliards de F CFA (environ 366 millions d'euros), lesquels doivent permettre d'investir dans des unités industrielles, des infrastructures routières et d'autres projets structurants, présentés par les autorités comme prioritaires pour la relance économique du pays.



Nexus Humanitaire-Développement-Paix

²⁶ <https://www.bceao.int/sites/default/files/2025-01/Bulletin-Mensuel-des-Statistiques-Decembre-2024.pdf>

²⁷ https://www.bceao.int/sites/default/files/inline-files/Tableau%20de%20Bord%20de%20l%27inclusion%20financi%C3%A8re%20dans%20l%27UEMOA-2023_Edit%C3%A9.pdf

²⁸ <https://data.worldbank.org/country/burkina-faso>

²⁹ Banque mondiale, World Development Indicators, Burkina Faso : Personal remittances, received (% of GDP).

<https://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS?locations=BF>

³⁰ Burkina Faso, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective :

https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/rapport-detaille-rapport-de-politique-et-de-programmation-budgetaire-pluriannuelle-2025-2027.pdf

- **Par ailleurs, le développement de la finance inclusive et de la finance digitale constitue un autre pilier des financements innovants.** Le Fonds National de la Finance Inclusive joue un rôle central dans la mobilisation de ressources et le refinancement des institutions de microfinance afin de faciliter l'accès au crédit pour les populations à faibles revenus et les petits entrepreneurs. Ce dispositif vise notamment à soutenir les activités productives, à promouvoir de nouveaux produits financiers et à élargir l'inclusion financière grâce à des mécanismes de garantie et à des lignes de crédit adaptées.
- **La transformation numérique du secteur financier constitue une dimension importante de ces mécanismes innovants.** Le développement de solutions de finance digitale et de plateformes de mobile banking dans le secteur de la microfinance vise à faciliter les transactions, à réduire les coûts d'accès aux services financiers et à intégrer davantage de populations au système financier formel. Ces innovations contribuent ainsi à renforcer l'inclusion financière et à soutenir le financement du développement économique au Burkina Faso.
- En somme, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan RELANCE 2026-2030, le Burkina Faso devra accorder une attention particulière aux financements innovants en tant que levier stratégique de souveraineté économique et de transformation durable. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et à l'Engagement de Séville sur le financement du développement, le pays s'est engagé à élaborer un Cadre national Intégré de Financement du Développement (CNIFD), destiné à mieux articuler l'ensemble des sources de financement autour des priorités nationales. Dans cette dynamique, le financement du développement devra également intégrer une approche sensible au genre et fondée sur les droits humains, afin de contribuer à réduire les inégalités, de garantir un accès équitable aux services sociaux de base et de soutenir prioritairement les femmes et les groupes les plus vulnérables.

CHIFFRES SAILLANTS

CHIFFRE	SIGNIFICATION	SECTION
43,2 %	Incidence de pauvreté (2021) — indicateur central	I.1.1 Macroéconomie
5 300	Écoles fermées — impact éducatif direct de la crise	I.2 Éducation
2,1 millions	Personnes déplacées forcées (PDI)	I.2 Population
34 %	Du territoire touché par la désertification (CDN 3.0)	I.3 Planète
6,5 %	Taux de croissance PIB (2025) — reprise fragile	I.1 Prospérité
820 000	Élèves affectés par les fermetures d'écoles	I.2 Éducation
24 300	Enseignants affectés par la crise	I.2 Éducation
77,2 %	Taux d'accès national à l'eau potable	I.2 Eau & Assainissement
28 %	Taux national d'accès à l'assainissement seulement	I.2 Eau & Assainissement
59,3 %	Encours de la dette / PIB — niveau d'alerte	VII Financement
95,5/100	Score "spillover" — faibles externalités négatives du BF	II Vision/ODD
2,5 %	Transferts de la diaspora / PIB — levier de financement	VII Financement

VII. ANALYSE DES RISQUES ET PARTIES PRENANTES

- **L'analyse des risques pour le développement et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable met en évidence des risques existants, émergents et futurs susceptibles d'affecter durablement la trajectoire de développement du Burkina Faso.** Ces risques sont liés à des facteurs internes et externes.
- **Au niveau externe, les principaux risques sont étroitement liés au contexte régional et international.** Ils incluent la dégradation continue de la situation sécuritaire dans le Sahel, marquée par l'intensification des conflits armés et l'instabilité politique dans plusieurs pays voisins. À cela s'ajoutent les incertitudes économiques mondiales, notamment la volatilité des prix des produits de base (carburants, denrées alimentaires) dont le Burkina Faso reste dépendant, ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt internationaux, susceptibles d'affecter l'accès au financement. La crise au Moyen-Orient constitue également un facteur aggravant, en raison de ses répercussions sur les marchés énergétiques mondiaux et sur les coûts du transport, ce qui peut accentuer l'inflation importée. Par ailleurs, l'affaiblissement du multilatéralisme et la réduction du soutien des partenaires techniques et financiers constituent des risques majeurs, limitant les ressources extérieures disponibles et compliquant la mise en œuvre des politiques publiques.
- **Sur le plan interne, les risques restent marqués par la persistance de l'insécurité sur le territoire national, qui perturbe les activités économiques, aggrave les déplacements de populations et pèse sur les finances publiques.** Les incertitudes institutionnelles et les choix stratégiques en matière d'intégration régionale, notamment les discussions autour d'une éventuelle sortie de l'UEMOA, représentent également un facteur de risque pour la stabilité macroéconomique et financière. Par ailleurs, la forte pression des dépenses publiques, en particulier celles liées à la sécurité et aux besoins sociaux, combinée à des ressources limitées, accentue les déséquilibres budgétaires et réduit les marges de manœuvre de l'État. A ces facteurs de risque, s'ajoutent les phénomènes climatiques extrêmes qui constituent des menaces réelles sur la production agricole et sur l'insécurité alimentaire.
- **Ces dynamiques s'accompagnent également de risques accrus de violations des droits humains, de restrictions de l'espace civique et démocratique, d'un affaiblissement de la participation citoyenne et d'un recul de la redevabilité institutionnelle,** notamment dans les zones affectées par l'insécurité, où les populations civiles, en particulier les femmes, les enfants et les personnes déplacées, demeurent particulièrement exposées. Étroitement interconnectés, ces risques renforcent la vulnérabilité des ménages face aux chocs climatiques, aux crises sanitaires et aux déplacements forcés, alimentent un cercle de précarité et de fragilité, et compromettent à la fois la cohésion sociale, la résilience des populations et les perspectives d'un développement inclusif et durable.
- Le PND 2026-2030 prévoit des mécanismes d'atténuation des risques, dont l'efficacité dépendra de la mobilisation endogène (participation citoyenne, contributions communautaires), du renforcement des capacités institutionnelles et d'une coopération régionale soutenue.

Tableau 2 : Analyse des risques multidimensionnels pour le Burkina Faso

Dimension	Risques majeurs	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
Stabilité économique	• Dépendance aux matières premières,	• Élevé	Diversification économique, Discipline budgétaire, Promotion PME/PMI, ZES
	• Vulnérabilité aux chocs extérieurs,	• Elevé	
	• dette publique	• Elevé	
	• Sortie de l'UEMOA	• Faible	
Santé	• Faible accès aux soins, • Maladies endémiques, • Insuffisance d'infrastructures	• Élevé • Elevé • Elevé	RAMU, Initiative présidentielle pour la santé, hôpitaux régionaux, couverture vaccinale
Éducation	• Faible taux d'EFTP,	• Moyen	IPEQ, extension EFTP, formation enseignants, infrastructures scolaires
	• Disparités régionales, Qualité limitée	• Élevé	
Environnement et climat	• Sécheresses, • inondations, • déforestation, • Conflits liés aux ressources naturelles	• Élevé	Gestion durable des terres, reboisement, plans de résilience climatique, CGES
Stabilité politique	• Fragilité, Insécurité	• Moyen	Réformes institutionnelles, dialogue politique, renforcement de la légitimité
	• Tensions régionales	• Élevé	
Espace démocratique	• Restrictions des libertés, • Faible participation citoyenne, • Polarisation sociale	• Moyen	Dialogue communautaire, Inclusion des jeunes et femmes, CRD/COVED
Justice et État de droit	• Corruption, • Lenteur judiciaire, • Accès limité à la justice	• Moyen-Élevé	Réformes judiciaires, digitalisation des procédures, lutte anticorruption
Migration et PDF	• Déplacements forcés liés au terrorisme et au climat, • Pression sur services sociaux	• Élevé	Relèvement des PDF, filets sociaux, programmes de réintégration, coopération humanitaire
Dynamique régionale	• Instabilité dans la zone AES, • Tensions avec CEDEAO, • Dépendance sécuritaire régionale	• Élevé	Coopération sécuritaire AES, diplomatie proactive, intégration économique régionale
Systèmes alimentaires	• Dépendance aux importations, • Vulnérabilité climatique, • faible transformation locale	• Élevé	IPP3A, OAPH, ONBAH, stockage et transformation agroalimentaire, diversification des cultures
Protection sociale	• Pauvreté persistante, vulnérabilité des ménages, • faible couverture sociale	• Élevé	RAMU, filets sociaux, Fonds de soutien patriotique, programmes communautaires et AGR

- **L'analyse des parties prenantes du développement au Burkina Faso met en évidence la nécessité de renforcer la coordination, la complémentarité et l'engagement de l'ensemble des acteurs afin de mieux répondre aux risques qui pèsent sur le développement et l'atteinte des Objectifs de développement durable.** Dans un contexte marqué par l'insécurité, les vulnérabilités climatiques, les déplacements de populations et les contraintes économiques, la mobilisation conjointe de l'État, des Partenaires Techniques et Financiers, des collectivités territoriales, du secteur privé, des organisations de la société civile, des volontaires et des communautés demeure essentielle pour soutenir les politiques publiques, renforcer la résilience des institutions et promouvoir des réponses adaptées aux réalités locales. Une meilleure harmonisation des interventions, un alignement sur les priorités nationales définies dans le Plan national de développement 2026-2030, ainsi qu'un engagement communautaire plus fort constituent des leviers majeurs pour atténuer les risques et accélérer les progrès vers les ODD.
- **Par ailleurs, la contribution spécifique de chaque catégorie d'acteurs apparaît déterminante face aux défis multidimensionnels du pays.** Le secteur privé devra renforcer son rôle central dans la diversification économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, contribuant ainsi à limiter les risques économiques et sociaux. Les organisations de la société civile, les initiatives de volontariat et les mécanismes d'engagement communautaire devront participer activement au renforcement de la cohésion sociale, à la promotion des droits humains, à la sensibilisation des populations, à l'accompagnement des personnes vulnérables et au relèvement communautaire dans les zones touchées par les crises. Les volontaires, par leur proximité avec les populations et leur capacité de mobilisation, constituent en particulier un relais essentiel pour appuyer les actions de prévention, de solidarité, de résilience locale et de participation citoyenne. Enfin, les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la gouvernance de proximité, la territorialisation des politiques publiques et l'implication des communautés à la base, autant d'éléments indispensables pour réduire durablement les vulnérabilités et assurer une mise en œuvre plus inclusive, efficace et résiliente des ODD.

VIII. ANALYSE PROSPECTIVE ET SCÉNARISATION DU DÉVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

L'analyse prospective, fondée sur l'examen des menaces et des risques existants, émergents et futurs susceptibles d'influencer la trajectoire de développement du Burkina Faso, a permis d'identifier trois scénarios d'évolution cohérents avec les objectifs du Plan national de développement 2026-2030, notamment en matière de croissance économique, de maîtrise du déficit budgétaire et de progrès sociaux : i) un scénario de réussite endogène, marqué par le renforcement des capacités nationales de transformation ; ii) un scénario intermédiaire, caractérisé par des avancées partielles et une croissance sous contraintes ; et iii) un scénario de blocage, reflétant la persistance des fragilités structurelles.

A

Scénario de Réussite Endogène (Souhaitable)

Amélioration durable de la sécurité, gouvernance inclusive, droits et égalité, souveraineté nationale consolidée dans la conduite du développement.

B

Scénario de Croissance sous Contraintes (Le plus probable)

Avancées partielles et inégales. Croissance modérée malgré contraintes sécuritaires. Progrès fragiles dans certaines zones.

C

Scénario de Blocage (À éviter)

Persistance de l'insécurité, aggravation des vulnérabilités sociales, accentuation des inégalités, recul des droits et de la participation citoyenne.

Scénario de réussite endogène : Cette trajectoire repose sur une stabilisation sécuritaire progressive et un renforcement de la gouvernance, permettant d'atteindre les objectifs du PND, notamment une croissance économique élevée et inclusive (autour de 7 % ou plus), une mobilisation accrue des ressources internes et une réduction du déficit budgétaire vers les normes communautaires (environ 3 % du PIB). L'industrialisation des filières stratégiques (agro-industrie, mines, énergie) soutiendrait la transformation structurelle. Sur le plan social, des progrès significatifs seraient enregistrés grâce à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'électricité, ainsi qu'au renforcement des filets sociaux. Cette trajectoire traduirait une consolidation de la cohésion nationale et une avancée vers les objectifs de la Vision 2060. Sa probabilité est estimée entre 20 et 30 %.

Scénario intermédiaire : Il correspond à une mise en œuvre partielle des objectifs du PND, avec une croissance modérée (autour de 4 à 5 %), une réduction limitée du déficit budgétaire et une mobilisation des ressources encore contrainte. La diversification économique resterait lente et dépendante de secteurs traditionnels, exposant le pays aux chocs externes. Sur le plan social, les indicateurs s'amélioreraient de façon progressive mais inégale : la pauvreté reculerait lentement, l'accès aux services sociaux de base resterait insuffisant dans certaines zones, et les inégalités territoriales persisteraient. Les réformes structurelles avanceraient, mais de manière incomplète en raison des contraintes sécuritaires et budgétaires. Ce scénario est le plus probable, avec une probabilité estimée comprise entre 50 et 60 %.

Scénario de blocage : Dans cette hypothèse, la persistance de l'insécurité et des fragilités institutionnelles compromettrait l'atteinte des objectifs du PND. La croissance économique serait faible (inférieure à 3 %), le déficit budgétaire se creuserait sous l'effet de pressions sécuritaires et sociales accrues, et la mobilisation des ressources resterait limitée. Les investissements ralentiraient, ce qui freinerait la transformation économique. Sur le plan social, la pauvreté et l'insécurité alimentaire s'aggravaient, les déplacements de populations augmenteraient et l'accès aux services sociaux se détériorerait. Cette trajectoire accentuerait les déséquilibres structurels et fragiliserait davantage la cohésion sociale. Sa probabilité est estimée entre 15 et 25 %.

Dans une perspective de long terme alignée sur la Vision 2060, ces trajectoires traduisent des niveaux différenciés de réalisation des objectifs du PND : une trajectoire de réussite permettrait d'inscrire durablement le pays sur un sentier de croissance forte, de stabilité macroéconomique et d'amélioration substantielle des indicateurs sociaux, tandis que les scénarios intermédiaire et de blocage maintiendraient le pays dans une dynamique de vulnérabilité, retardant la transformation structurelle et l'émergence d'une économie résiliente, inclusive et souverain.

IX. CONCLUSION

Quelques repères pour l'engagement futur des Nations Unies au Burkina Faso

- L'évolution récente du contexte national confirme la nature multidimensionnelle et systémique des défis auxquels le Burkina Faso demeure confronté. La persistance de l'insécurité, l'ampleur des déplacements forcés de populations, la pression accrue sur les services sociaux de base, les contraintes budgétaires ainsi que la vulnérabilité croissante aux effets du changement climatique continuent de façonner l'environnement du développement. Dans ce contexte particulièrement exigeant, le Système des Nations Unies (SNU) est appelé à adapter son positionnement stratégique afin de renforcer la cohérence, la pertinence et l'impact de son appui au Gouvernement et aux populations, en soutenant les efforts du pays pour la réalisation du Scénario de réussite endogène.
- La validation par le Gouvernement des trois Programmes Transformateurs constitue, à cet égard, un jalon stratégique majeur. Ces programmes, centrés sur la stabilisation et la coopération transfrontalière, la transition humanitaire ; développement–paix, et la transformation des systèmes alimentaires ; traduisent une volonté nationale de s'attaquer aux causes structurelles de la fragilité à travers une approche intégrée et systémique. Ils constituent désormais un cadre structurant autour duquel s'articulent les priorités nationales de stabilisation, de résilience et de transformation économique.
- Dans cette perspective, l'élaboration du nouveau Cadre de Coopération 2027–2030 représente une opportunité déterminante pour orienter l'action du Système des Nations Unies au Burkina Faso au cours des cinq prochaines années. Dans un contexte marqué par l'insécurité persistante, les déplacements massifs de populations, la fragilisation des services sociaux et les défis structurels de la transformation économique, trois axes stratégiques peuvent guider l'appui des Nations Unies, à travers des interventions ciblées et adaptées aux réalités nationales.
- **Premièrement, le renforcement de l'autorité de l'État et la stabilisation des zones frontalières devront constituer des priorités afin de restaurer la présence effective de l'État et de renforcer la cohésion territoriale.** L'action du SNU pourra soutenir le redéploiement progressif et sécurisé de l'administration publique et des services sociaux de base, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et de l'état civil, dans les zones fragiles et touchées par l'insécurité, en particulier dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun. Cet appui devra également contribuer au renforcement des capacités des collectivités territoriales et des autorités déconcentrées en matière de gouvernance locale, de planification territoriale et de redevabilité. Par ailleurs, les Nations Unies pourront soutenir les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, promouvoir le dialogue intercommunautaire et accompagner les initiatives de cohésion sociale impliquant les leaders traditionnels et religieux, ainsi que les organisations de la société civile. Le renforcement de l'État de droit, de l'accès à la justice et de la protection des droits humains constituera également un levier essentiel pour consolider les efforts nationaux de stabilisation.
- **Deuxièmement, la transformation de la réponse humanitaire vers une trajectoire durable de résilience, de développement et de paix inclusive devra être renforcée par une approche intégrée fondée sur le Nexus Humanitaire–Développement–Paix.** Dans les zones accueillant un grand nombre de personnes déplacées internes, le SNU pourra soutenir la transition progressive de l'assistance d'urgence vers des programmes de relèvement précoce et de résilience. Cela impliquera notamment la restauration durable des moyens d'existence, la réhabilitation des infrastructures communautaires essentielles ; écoles, centres de santé, systèmes d'eau et d'assainissement, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Une attention particulière devra être accordée à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, par des programmes de formation professionnelle, d'accès au financement et de développement d'activités génératrices de revenus. Les Nations Unies pourront également accompagner les efforts nationaux visant à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées,

notamment par l'appui au retour volontaire, à la réintégration socio-économique et au renforcement de la résilience des communautés d'accueil.

- **Troisièmement, la promotion d'une transformation économique inclusive et durable, orientée vers la souveraineté alimentaire et la résilience économique, constituera un axe essentiel de l'appui des Nations Unies.** Le SNU pourra soutenir la modernisation de l'agriculture familiale, le développement de chaînes de valeur agricoles et pastorales durables ainsi que la diffusion de pratiques agroécologiques et climato-intelligentes. L'amélioration de l'accès aux intrants, aux marchés, aux infrastructures de stockage et de transformation contribuera également à renforcer la productivité et la sécurité alimentaire. Parallèlement, un soutien accru devra être apporté à l'entrepreneuriat, notamment chez les jeunes et les femmes, par le développement des compétences, l'innovation et l'accès à des mécanismes de financement adaptés, y compris des instruments de financement innovants. Enfin, les Nations Unies pourront accompagner la transition vers une économie plus verte en appuyant les investissements dans les énergies renouvelables, l'accès à l'énergie en milieu rural, la gestion durable des ressources naturelles et les initiatives d'adaptation au changement climatique.
- En combinant ces trois axes (stabilisation, gouvernance territoriale ; transition humanitaire vers la résilience et transformation économique durable), l'action du Système des Nations Unies pourra contribuer de manière structurante à renforcer la stabilité, la cohésion sociale et les perspectives de développement du Burkina Faso.
- Par ailleurs, la consolidation du Nexus Humanitaire–Développement–Paix devra ainsi demeurer au cœur de cette approche. Dans un contexte de crise prolongée, il importe d'inscrire les réponses humanitaires dans des trajectoires de résilience durable, de renforcer progressivement les services sociaux de base dans les zones stabilisées et d'appuyer les mécanismes locaux de prévention des conflits et de cohésion sociale. Les Programmes Transformateurs offrent, à cet égard, un cadre opérationnel pertinent pour territorialiser et coordonner cette approche intégrée et facilitée.

ANNEXES: Ratification of international and regional human rights instruments – Burkina Faso**A. Instruments internationaux (Nations Unies)**

Instrument	Statut du Burkina Faso	Date
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD)	Adhésion	18 juillet 1974
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR / CCPR)	Adhésion	4 janvier 1999
Protocole facultatif se rapportant au PIDCP (ICCPR-OP1)	Adhésion	4 janvier 1999
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR / CESCR)	Adhésion	4 janvier 1999
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	Adhésion	14 octobre 1987
Protocole facultatif à la CEDAW (CEDAW-OP)	Ratification	10 octobre 2005
Convention contre la torture (CAT)	Adhésion	4 janvier 1999
Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT / CAT-OP)	Ratification	7 juillet 2010
Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)	Ratification	31 août 1990
Protocole facultatif à la CRC concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (CRC-OP-AC)	Ratification	6 juillet 2007
Protocole facultatif à la CRC concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (CRC-OP-SC)	Ratification	31 mars 2006
Protocole facultatif établissant une procédure de communications (CRC-OP-IC)	Signé, non ratifié	25 septembre 2024
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW)	Ratification	26 novembre 2003
Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD)	Ratification	23 juillet 2009
Protocole facultatif à la CRPD (CRPD-OP)	Ratification	23 juillet 2009
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED)	Ratification	3 décembre 2009
Protocole facultatif au PIDESC (ICESCR-OP / CESCR-OP)	Signé, non ratifié	24 septembre 2012

Source : base de données des organes conventionnels du HCDH / OHCHR pour le Burkina Faso : [ohchr.org](https://www.ohchr.org)

B. Instruments régionaux africains

Instrument	Statut du Burkina Faso	Date
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	Ratification	21 septembre 1984
Protocole à la Charte africaine relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo)	Ratification	9 août 2006
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (ACRWC)	Ratification	8 juin 1992
Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)	Ratification	9 août 2012
Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique	Ratification	16 août 1978
Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance	Ratification	26 mai 2010

Source : <https://achpr.au.int/en/states>